

PLAN

DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE

BILAN DES PROJETS PILOTES

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ VOUS ADRESSER À LA :

DIRECTION DE L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3591
Télécopieur : 418 380-2174
Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

RÉDACTION ET COORDINATION

Audrey Tessier, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire
Karine Pouliot, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire
Mathieu Rousseau, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire

MEMBRES DU COMITÉ PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Joël Dallaire, MAPAQ, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Sonia Dumoulin, MAPAQ, Direction régionale du Centre-du-Québec
Jean Gagnon, MAPAQ, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
Michel Gonthier, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire
Marie-Josée Gravel, MAPAQ, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Stéphane Lavoie, MAPAQ, Direction régionale de la Capitale-Nationale
Mélissa Normandin, MAPAQ, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest
Pierre-Olivier Quesnel, MAPAQ, Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides
Simon Tremblay, MAPAQ, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
Évelyne Vouigny, MAPAQ, Direction régionale de la Montérégie, secteur Est

CONTRIBUTION SPÉCIALE

Danny Bouchard, MRC du Domaine-du-Roy
Michel Côté, MRC de Bécancour
Lyne Dansereau, MRC de Roussillon
Francis Dorion, MRC de Brome-Missisquoi
France Lavoie, MRC de Charlevoix-Est
Maxime Lévesque, MRC de Témiscouata
Éric Morency, MRC d'Argenteuil
Dany Voyer, MRC de Bonaventure

SOUTIEN TECHNIQUE

Joanie Chouinard, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire
Danielle Bourret, MAPAQ, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire

RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Tremblay, Des mots et des lettres

DÉPÔT LÉGAL : 2011

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-550-62414-1

OÙ SE PROCURER LE BILAN

Le bilan est disponible en version électronique sur le site Internet du MAPAQ
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) remercie sincèrement tous ceux et celles qui ont participé aux projets pilotes de plans de développement de la zone agricole (PDZA).

Il tient d'abord à souligner l'ampleur des efforts déployés depuis plus de deux ans par les huit MRC pilotes, soit Argenteuil, Bécancour, Bonaventure, Brome-Missisquoi, Charlevoix-Est, Le Domaine-du-Roy, Roussillon et Témiscouata. Grâce à elles, le MAPAQ a pu constater que le PDZA représente un moyen intéressant d'imaginer de nouvelles façons de développer le plein potentiel de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et ce, en collaboration avec le milieu. Les précieuses informations acquises tout au long des expériences exploratoires permettront, entre autres, de concevoir des outils d'accompagnement dans le PDZA, tels que le guide d'élaboration, dont pourront bénéficier toutes les MRC du Québec.

Le Ministère souhaite également reconnaître les démarches de concertation entreprises par chacune des MRC pour favoriser le développement de son territoire agricole. Sans aucun doute, ces démarches ont contribué au succès des projets pilotes de PDZA. Des remerciements particuliers s'adressent aux acteurs, aux élus, aux intervenants et aux citoyens qui ont collaboré étroitement avec les MRC dans la démarche d'élaboration du PDZA. Leur participation a notamment permis à chacune des MRC d'identifier des pistes d'intervention propres à son milieu en tenant compte de sa réalité régionale et de ses particularités territoriales.

Enfin, le MAPAQ remercie tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la conception de ce document.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. Un rappel du contexte | 7 |
| 2. Le chantier PDZA | 11 |
| 2.1 La définition du PDZA | 13 |
| 2.2 Les objectifs du PDZA | 13 |
| 2.3 Les moyens retenus | 13 |
| 2.4 Les objectifs du MAPAQ | 14 |
| 3. Les huit projets pilotes | 17 |
| 3.1 Les critères de sélection | 19 |
| 3.2 Les MRC sélectionnées pour les projets pilotes | 19 |
| 3.3 Le rôle des MRC | 21 |
| 3.4 L'accompagnement du MAPAQ | 23 |
| 4. Le bilan | 25 |
| 4.1 L'accompagnement du MAPAQ | 27 |
| 4.2 Les projets pilotes | 31 |
| MRC d'Argenteuil | 36 |
| MRC de Bécancour | 39 |
| MRC de Bonaventure | 42 |
| MRC de Brome-Missisquoi | 45 |
| MRC de Charlevoix-Est | 49 |
| MRC du Domaine-du-Roy | 52 |
| MRC de Roussillon | 55 |
| MRC de Témiscouata | 59 |
| 5. Les leçons à tirer | 63 |
| 5.1 Quelques conditions favorables | 65 |
| 5.2 Quelques pièges à éviter | 65 |
| 6. La conclusion | 67 |
| 6.1 Les prochaines étapes | 69 |
| ANNEXE 1 | 70 |
| L'expérience de la Colombie-Britannique dans la réalisation d'Agricultural Area Plans | |
| ANNEXE 2 | 71 |
| Les approches françaises d'aménagement et de développement agricole et rural | |

LISTE

DES FIGURES

LISTE

DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| FIGURE 1 <i>La répartition des huit MRC participant aux projets pilotes</i> | 19 |
| FIGURE 2 <i>Les étapes de réalisation des projets pilotes</i> | 22 |
| FIGURE 3 <i>L'emplacement des programmes à l'étude</i> | 72 |
| TABLEAU 1 <i>Les principales caractéristiques des MRC participant aux projets pilotes</i> | 20 |
| TABLEAU 2 <i>Les types d'accompagnement offerts aux MRC participant aux projets pilotes</i> | 27 |
| TABLEAU 3 <i>Le programme TERRIAM en Bretagne : synthèse des actions, des projets et des outils</i> | 74 |
| TABLEAU 4 <i>Le programme PSDR en Rhône-Alpes : synthèse des actions, des projets et des outils</i> | 76 |
| TABLEAU 5 <i>Le programme PSDR en Bourgogne : synthèse des actions, des projets et des outils</i> | 78 |

LISTE
DES SIGLES
ET ACRONYMES

| | |
|----------------|---|
| AAP | Agricultural Area Plan |
| AFM | Agence forestière de la Montérégie |
| AOC | Appellation d'origine contrôlée |
| ATR | Association touristique régionale |
| CAAAQ | Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois |
| CCA | Comité consultatif agricole |
| CDAFCQ | Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec |
| CGST | Club de gestion des sols du Témiscouata |
| CLD | Centre local de développement |
| CLE | Centre local d'emploi |
| CPTAQ | Commission de protection du territoire agricole |
| CRE | Conférence régionale des élus |
| DADEAT | Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire |
| EAE | Exploitations agricoles enregistrées |
| FFGGUL | Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval |
| GIM | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| IAF | Investment Agriculture Foundation |
| IdIM | Îles-de-la-Madeleine |
| LSJ | Lac-Saint-Jean |
| MAMROT | Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation |
| MDDEP | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs |
| MDEIE | Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MRF | Matière résiduelle fertilisante |
| OCP | Official Community Plan |
| PDZA | Plan de développement de la zone agricole |
| PSDR | Pour et sur le développement régional |
| SADC | Société d'aide au développement de la collectivité |
| TERRIAM | Territoires et initiatives par l'agriculture multifonctionnelle |
| UPA | Union des producteurs agricoles |

1.

Un rappel

du contexte

En 2001, dans le cadre de ses orientations en matière d'aménagement, le gouvernement du Québec invitait les municipalités régionales de comté (MRC) à se doter d'un PDZA.

L'élaboration d'un PDZA constituait pour les MRC une occasion de compléter le portrait de leur zone agricole, de constater les forces et les faiblesses en matière de développement de leur zone agricole et de déterminer des orientations et des objectifs de développement, de même que les moyens nécessaires à leur réalisation.

Bien que fortement encouragées à adopter un PDZA, peu de MRC se sont dotées d'un tel plan et l'approche préconisée était variable. Mentionnons, par exemple, les démarches effectuées par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est¹ et la MRC des Etchemins², qui ont chacune opté pour un modèle d'élaboration différent.

En 2008, pour donner suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), le MAPAQ a adopté la vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire intitulée *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*. À partir de cette vision, des priorités de travail ont été établies autour de trois grands enjeux :

- **Rapprocher le secteur des citoyens et des consommateurs;**
- **Renforcer la capacité concurrentielle des entreprises;**
- **Moderniser les grands piliers de l'agriculture.**

Parmi les *grands piliers de l'agriculture* que le MAPAQ souhaite moderniser, on trouve celui qui porte sur la protection du territoire agricole. Le Ministère a donc lancé, en 2008, un chantier de travail afin de soutenir des MRC dans l'élaboration d'un PDZA. En favorisant une occupation dynamique du territoire, les PDZA pourront participer à la protection du territoire agricole. La mise en place de ce chantier contribuera également, avec tous les autres chantiers et actions mis en avant pour donner suite au rapport de la CAAAQ, à doter le Québec d'une politique bioalimentaire.

Parallèlement au soutien financier qu'il a choisi d'accorder à huit MRC pour l'élaboration de PDZA, le MAPAQ a aussi étudié des expériences similaires réalisées en Colombie-Britannique (annexe 1) et en France (annexe 2). En effet, une mission regroupant des représentants du MAPAQ, de certaines MRC participant aux projets pilotes et de l'Union des producteurs agricoles (UPA) s'est rendue en France en mars 2009. De plus, le MAPAQ a étudié le cas de la Colombie-Britannique, où l'on favorise, depuis plus de quinze ans, la mise en place d'*Agricultural Area Plans* (AAP). Ces expériences étrangères ont permis de bonifier la démarche, puisque le MAPAQ a pu prendre connaissance de différentes approches d'aménagement et de développement agricole et rural.

C'est dans ce contexte de changement qu'ont été lancés les projets pilotes de PDZA.

1 Plan de développement agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2007). [En ligne] <http://www.cldlacstjean.qc.ca/telecharger/plandevveloppementagroalimentaire.pdf>

2 Plan d'aménagement et de développement du territoire agricole (2005). [En ligne] <http://www.mrcetchemins.qc.ca/doc/PADETA9MARS2005.pdf>

2.

Le chantier

PDZA

2.1 LA DÉFINITION DU PDZA

En 2008, le MAPAQ définissait le PDZA comme un outil :

- de planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC;
- prenant appui sur un état de la situation de l'agriculture et l'identification des possibilités de développement;
- complémentaire des diverses démarches de planification régionales en matière d'agriculture et d'agroalimentaire (ex. : plan stratégique régional de la conférence régionale des élus [CRE], plan de développement agricole et agroalimentaire de la table agroalimentaire) et compatible avec ces démarches;
- s'appuyant sur une démarche de concertation entre les principaux acteurs concernés par le développement agricole dans la MRC (ex. : MAPAQ, comité consultatif agricole).

2.2 LES OBJECTIFS DU PDZA

Le MAPAQ considère que le PDZA peut contribuer à :

- favoriser une occupation dynamique de la zone agricole et **centrée sur l'agriculture**;
- mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles;
- promouvoir le développement des activités complémentaires de l'agriculture telles que l'agrotourisme;
- contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;
- favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

2.3 LES MOYENS RETENUS

Avant de se pencher sur la possibilité de doter l'ensemble des MRC du Québec d'un PDZA, le MAPAQ a choisi de mettre en place huit projets pilotes dans autant de MRC.

Plus spécifiquement, ces projets pilotes ont consisté en un soutien financier du MAPAQ et en un accompagnement, par ce dernier, de huit MRC dans l'élaboration d'un PDZA.

LE SOUTIEN FINANCIER

L'aide financière qui a été consentie par le MAPAQ aux MRC pour la conception de leur PDZA couvrait 50 % des coûts admissibles pour un maximum de 50 000\$. Les dépenses admissibles étaient, notamment :

- le salaire versé aux ressources humaines consacrées au PDZA;
- l'octroi d'un contrat à un consultant (pour la réalisation du PDZA ou d'études complémentaires);
- l'organisation du travail (location de salles, déplacements, logiciels spécifiques, etc.).

L'ACCOMPAGNEMENT DES MRC

En plus du soutien financier, les MRC ont bénéficié d'un accompagnement du MAPAQ se traduisant, entre autres, par un soutien technique et professionnel. Par exemple, elles pouvaient avoir accès à des données statistiques et géographiques ainsi qu'à des conseils portant sur un sujet spécifique (ex. : aménagement du territoire, transformation, productions végétales et animales, diversification).

2.4 LES OBJECTIFS DU MAPAQ

La mise en œuvre de projets pilotes s'avérait une occasion pour le MAPAQ :

- d'examiner la capacité des MRC à se doter d'un PDZA;
- d'évaluer la disponibilité des informations et des outils nécessaires à l'élaboration du PDZA;
- d'explorer différents modèles d'élaboration de PDZA en fonction des caractéristiques particulières de la zone agricole des MRC;
- de proposer de nouvelles pistes de solution aux problématiques liées à l'aménagement du territoire agricole;
- de proposer de nouvelles avenues pour mettre en valeur le territoire agricole;
- de concevoir un guide ministériel d'élaboration d'un PDZA permettant de partager avec les autres MRC du Québec les connaissances et l'expertise acquises.

3.

Les huit

projets pilotes

3.1 LES CRITÈRES DE SÉLECTION

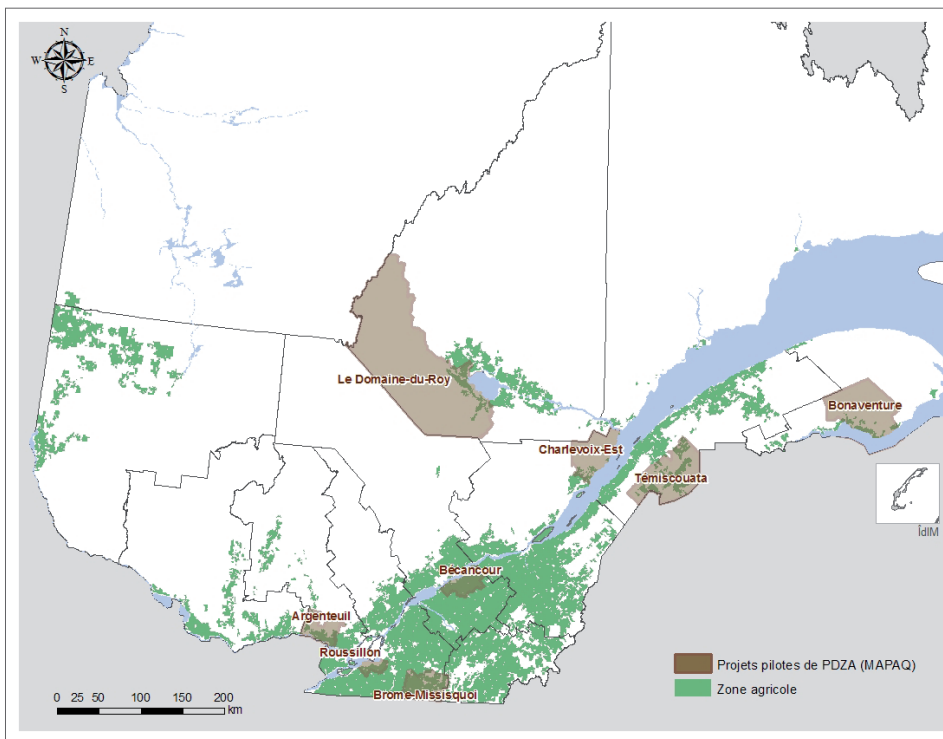
La sélection des MRC s'est effectuée sur la base des critères suivants :

- la représentation des principales réalités agricoles : secteur agricole dynamique, secteur agroforestier et secteur agricole déstructuré;
- la représentation des principales réalités géographiques : périurbaine, basses-terres du Saint-Laurent, périphérique;
- la répartition dans le plus grand nombre de régions administratives;
- l'intérêt manifesté pour la réalisation d'un projet pilote.

3.2 LES MRC SÉLECTIONNÉES POUR LES PROJETS PILOTES

Les MRC qui ont été sélectionnées pour les projets pilotes sont les suivantes : Argenteuil, Bécancour, Bonaventure, Brome-Missisquoi, Charlevoix-Est, Le Domaine-du-Roy, Roussillon et Témiscouata.

FIGURE 1 – La répartition des huit MRC participant aux projets pilotes



3.

Les huit

projets pilotes

TABLEAU 1- Les principales caractéristiques des MRC participant aux projets pilotes

| | Région administrative | Nombre d'exploitations agricoles enregistrées (EAE) au MAPAQ | Nombre d'EAE : rang au Québec (100 MRC) | Principale production selon le nombre d'EAE | Pourcentage du territoire de la MRC en zone agricole | Taux d'occupation de la zone agricole ³ | Territoires en difficulté ⁴ |
|-------------------------|-------------------------------|--|---|---|--|--|--|
| Argenteuil | Laurentides | 192 | 59 ^e | Production laitière | 35 % | 45 % | Non |
| Bécancour | Centre-du-Québec | 441 | 28 ^e | Production laitière | 95 % | 53 % | Oui |
| Bonaventure | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 99 | 73 ^e | Bovins de boucherie | 8 % | 36 % | Oui |
| Brome-Missisquoi | Montréal (Est) | 728 | 7 ^e | Production laitière | 80 % | 54 % | Non |
| Charlevoix-Est | Capitale-Nationale | 78 | 78 ^e | Bovins de boucherie | 9 % | 45 % | Oui |
| Domaine-du-Roy | Saguenay-Lac-Saint-Jean | 238 | 50 ^e | Production laitière | 4 % | 59 % | Oui |
| Roussillon | Montréal (Ouest) | 200 | 55 ^e | Cultures céréalières | 72 % | 77 % | Non |
| Témiscouata | Bas-Saint-Laurent | 399 | 31 ^e | Acériculture | 31 % | 57 % | Oui |

Sources : MAPAQ, Fiche d'enregistrement 2007 (extraction en avril 2011); CPTAQ, Rapport annuel de gestion 2009-2010; MAMROT, Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, 2008

3 Représente le pourcentage de la superficie exploitée par les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ par rapport à la superficie de la zone agricole.

4 MRC ayant sur leur territoire des municipalités dévitalisées telles qu'elles sont définies par le MAMROT.

3.3 LE RÔLE DES MRC

En participant aux projets pilotes, les MRC se sont engagées à cheminer à travers quatre principales étapes (figure 2).

DÉPOSER UNE PROPOSITION DE PROJET PILOTE

La proposition visait à présenter la démarche préconisée par la MRC pour l'élaboration de son PDZA. Elle comporte les informations suivantes :

- les objectifs spécifiques;
- les étapes de réalisation et l'échéancier;
- un montage financier préliminaire;
- les partenaires associés et les modalités de consultation;
- un inventaire des outils (ex. : géomatique) et des documents de référence existants (ex. : études);
- les résultats recherchés;
- un mécanisme de communication.

SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE

Un protocole d'entente a été conclu entre chacune des MRC sélectionnées et le MAPAQ. Il consistait, notamment, à définir les rôles et les responsabilités de chaque partie. Il précisait également les modalités de versement de l'aide financière allouée pour la conception d'un PDZA dans le cadre du projet pilote.

PRODUIRE UN RAPPORT D'ÉTAPE

Le rapport d'étape visait essentiellement à rendre compte de l'avancement de la démarche d'élaboration du PDZA. Il devait être déposé au MAPAQ à mi-parcours et contenir les éléments suivants :

- un état de la situation concernant le suivi des travaux conduits par les MRC : étapes franchies, échéancier, structure de concertation mise en place et partenaires associés, rencontres tenues, etc.;
- un diagnostic sommaire relativement à la caractérisation de la zone agricole et aux enjeux identifiés;
- les problèmes éprouvés dans le cadre de la démarche d'élaboration du PDZA;
- les recommandations formulées au MAPAQ;
- les attentes et les besoins envers le MAPAQ;
- les documents ou le matériel produits dans le cadre des travaux annexés au rapport d'étape (portrait de la zone agricole, diagnostic, enjeux, etc.).

DÉPOSER LE PDZA

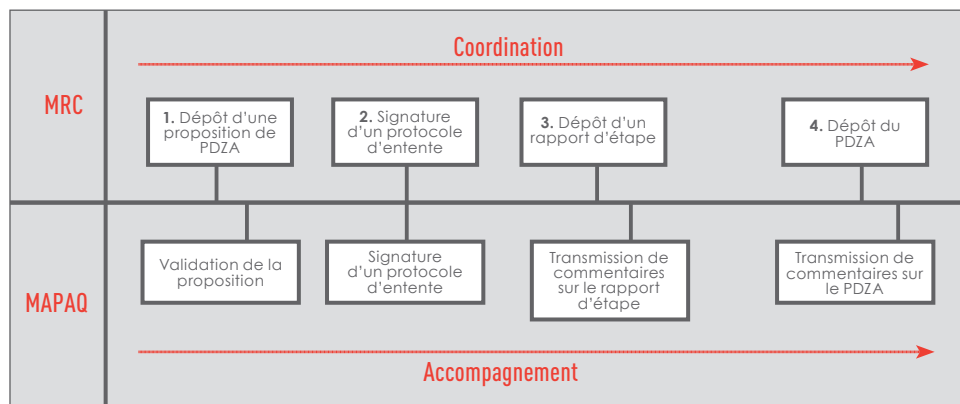
À l'étape finale, les MRC devaient déposer leur PDZA au MAPAQ. Elles disposaient de douze mois pour le réaliser, avec une possibilité de prolongation.

Les MRC devaient intégrer dans leur PDZA les éléments suivants :

- un portrait à jour de la zone agricole en fonction des plus récentes données disponibles. Au besoin, certains sujets jugés prioritaires devaient être approfondis (terres en friches, tenure des terres, etc.);
- un diagnostic de la zone agricole dégagant le potentiel de développement centré sur l'agriculture, de même que les contraintes qui y sont associées et ciblant les enjeux sur le territoire;
- un plan d'action comportant notamment des pistes d'intervention, un échéancier et les responsables pour la mise en œuvre de chacune d'elles;
- un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre permettant d'évaluer périodiquement l'état d'avancement des travaux et, au besoin, de revoir les actions visées par le PDZA.

Par ailleurs, les MRC devaient impliquer dans leur démarche le comité consultatif agricole (CCA) et l'aménagiste de la MRC en raison de leur expérience et de leur compétence dans le développement de l'agroalimentaire et des activités agricoles.

FIGURE 2 – Les étapes de réalisation des projets pilotes



3.4 L'ACCOMPAGNEMENT DU MAPAQ

L'accompagnement des MRC participant aux projets pilotes a été effectué par des conseillers en aménagement du territoire et développement rural de la Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire (DADEAT) et par chacune des directions régionales concernées.

L'ÉQUIPE DE COORDINATION

Constituée de conseillers en aménagement du territoire et développement rural de la DADEAT, l'équipe de coordination avait comme mandat principal d'assurer la coordination de la démarche des projets pilotes, en assumant un rôle-conseil auprès des directions régionales afin de les soutenir dans l'accomplissement de leurs tâches. De plus, elle a assuré un suivi auprès des autorités du Ministère.

LES DIRECTIONS RÉGIONALES

Les directions régionales, qui étaient directement interpellées par chacun des projets pilotes sur leur territoire respectif, ont joué un rôle déterminant dans l'accompagnement des MRC. Cet accompagnement s'est traduit, entre autres, par la participation des conseillers en aménagement du territoire et développement rural des directions régionales concernées aux différents comités techniques formés par les MRC, ainsi que par le transfert d'expertise et de données statistiques et géographiques pour appuyer la conception de leur PDZA. De plus, les directions régionales ont participé au suivi de la démarche ministérielle.

LE COMITÉ DE TRAVAIL PDZA

Le comité de travail PDZA a d'abord été créé afin de faciliter les échanges et la prise de décision. Ce comité s'est également vu confier le mandat d'appuyer et d'alimenter l'équipe de coordination dans ses fonctions. Il était constitué des membres de l'équipe de coordination, de tous les conseillers en aménagement du territoire et développement rural des directions régionales du MAPAQ concernées, ainsi que d'autres conseillers du MAPAQ ayant une expertise complémentaire (ex. : développement économique et transformation).

4.

Le bilan

Au terme des projets pilotes de PDZA, un bilan a été établi selon deux volets : l'accompagnement du MAPAQ auprès des MRC et les projets pilotes proprement dits.

4.

Le bilan

4.1 L'ACCOMPAGNEMENT DU MAPAQ

LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS POUR LES MRC

Comme il a été évoqué précédemment, le MAPAQ a accompagné les MRC dans l'élaboration de leur PDZA. Cet accompagnement s'est traduit non seulement par un soutien technique et professionnel, mais également par le développement de plusieurs outils. Les types d'accompagnement qui ont été offerts aux MRC sont présentés dans le tableau 2.

Ces outils ont permis aux MRC de bénéficier d'un soutien dans la conception de leur PDZA, d'échanger sur leur expérience et d'accéder à des sources d'information.

TABLEAU 2 – Les types d'accompagnement offerts aux MRC participant aux projets pilotes

| TYPE D'ACCOMPAGNEMENT | DÉTAIL | OBJECTIF |
|--|--|---|
| La conception de documents de soutien à la démarche d'élaboration du PDZA | Démarche de projet pilote de PDZA : cahier explicatif | Guider les MRC dans leur démarche d'élaboration du PDZA en définissant, entre autres, le PDZA et ses objectifs, leur mandat, l'aide financière consentie et le calendrier de réalisation. |
| | Rapport d'étape : contenu souhaité | Guider les MRC dans la rédaction de leur rapport d'étape. |
| | PDZA : contenu souhaité | Guider les MRC dans la rédaction de leur PDZA en identifiant, notamment, les différents éléments de contenu souhaités. |
| La participation des conseillers régionaux à la démarche d'élaboration du PDZA | Participation à travers les comités formés par les MRC | Guider les MRC dans leur démarche d'élaboration du PDZA. Partager l'expertise du Ministère en matière d'agriculture avec la MRC (Ex.: aménagement, agrotourisme, relève agricole). |
| L'acquisition de connaissances sur des expériences étrangères | Mission en France (mars 2009) et publication d'un rapport | S'inspirer d'autres expertises et savoir-faire étrangers en matière de développement régional et de mise en valeur du territoire agricole. |
| La transmission de données statistiques et géographiques | Données statistiques provenant de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles du MAPAQ | Transmettre aux MRC des données statistiques provenant de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles, ces données leur étant utiles pour produire le portrait de leur zone agricole. |
| | Données cartographiques fournies par la MRC (Ex. : l'emplacement des unités d'évaluation foncière agricoles) | Transmettre aux MRC des données géographiques utiles pour produire le portrait de leur zone agricole. |

| TYPE D'ACCOMPAGNEMENT | DÉTAIL | OBJECTIF |
|---|--|---|
| La mise en place d'un site intranet et Internet | Site COMTAQ ⁵ : chantier PDZA | Créer un site intranet au bénéfice des partenaires impliqués dans les projets pilotes (MRC et UPA) et des membres du comité de travail PDZA du MAPAQ afin de faciliter la communication et de rendre disponible de la documentation. |
| | Site Internet du MAPAQ | Communiquer et tenir à jour l'information concernant les plans de développement de la zone agricole soutenus par le MAPAQ. |
| L'organisation d'activités de partage d'expériences | Atelier d'échanges sur les projets pilotes de PDZA (15 septembre 2009) | Permettre aux MRC de partager leur expérience d'élaboration d'un PDZA. Prendre connaissance notamment des problèmes éprouvés par les MRC dans le cadre de leur démarche et identifier leurs attentes et leurs besoins envers le MAPAQ. |
| | Journée d'échanges sur les PDZA (25 janvier 2010) | Permettre aux MRC d'échanger sur plusieurs sujets en rapport avec la démarche d'élaboration du PDZA tels que les aspects de conception, de suivi et de mise en œuvre. |
| La tenue de rencontres bilatérales au besoin | Rencontres de début et de mi-parcours en ce qui concerne les projets pilotes | Guider et outiller les MRC dans leur démarche d'élaboration du PDZA. Prendre connaissance de l'état d'avancement des démarches de projets pilotes. |
| La transmission de commentaires à l'égard des livrables déposés | Lettres de commentaires | Transmettre aux MRC des commentaires et des propositions de bonifications à l'égard de leur démarche de projet pilote, de leur rapport d'étape et de leur PDZA. |

5 COMTAQ est un site de travail qui se trouve sur l'intranet du MAPAQ.

L'ÉVALUATION DES PROJETS PILOTES DE PDZA

Afin de dresser le bilan des projets pilotes de PDZA, le MAPAQ a considéré comme essentiel de recueillir les commentaires des MRC quant à la démarche d'élaboration du PDZA et à l'accompagnement reçu. Pour ce faire, un questionnaire leur a été transmis.

La compilation des réponses à ce questionnaire, de même que les différentes informations recueillies par l'entremise des journées d'échanges sur les PDZA, des rapports d'étape, des PDZA et des rapports méthodologiques⁶ ont permis de dégager un certain nombre de faits saillants. Ceux-ci sont résumés ci-dessous.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PROJET PILOTE (PROPOSITION, RAPPORT D'ÉTAPE, RAPPORT FINAL)

- La plupart des MRC conviennent de la pertinence de toutes les étapes du projet pilote.
- Toutefois, certaines MRC s'interrogent sur la pertinence de la préparation d'une proposition pour la démarche de projet pilote, puisque le produit final en est trop différent.

L'ACCOMPAGNEMENT DU MAPAQ (EX. : SOUTIEN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL)

- La plupart des MRC ont apprécié la latitude laissée dans les documents de soutien (ex. : cahier explicatif de la démarche de projet pilote).
- Certaines MRC auraient souhaité des précisions supplémentaires relativement aux attentes et aux objectifs du MAPAQ, et ce, dès l'amorce de la démarche.
- Toutes les MRC ont apprécié l'accompagnement offert par le MAPAQ.

L'ACCUEIL DE LA DÉMARCHE PAR LES ACTEURS DU MILIEU

- Généralement, la démarche a été bien accueillie par les élus, les agriculteurs et les intervenants du milieu.
- Certains agriculteurs ont eu des réactions mitigées à l'égard des résultats de la démarche.
- Dans les MRC qui ont mené des consultations auprès de la communauté, l'accueil s'est avéré bon.

LES POINTS FORTS DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA SELON UNE OU PLUSIEURS MRC

- Connaissance plus fine du territoire et des activités agricoles (ex. : le portrait exhaustif des terres en friches et l'utilisation réelle des terres agricoles), ce qui permet une meilleure appropriation de la zone agricole.
- Meilleure compréhension de la dynamique en place dans la zone agricole.
- Meilleure vision du développement de l'agriculture.
- Meilleure planification de l'aménagement et du développement de la zone agricole.

⁶ Il est à noter que certaines MRC ont déposé un rapport méthodologique au MAPAQ, en complément de leur PDZA, sur une base volontaire.

- Mobilisation des acteurs du milieu.
- Création d'une nouvelle dynamique de concertation entre les milieux municipal et agricole.
- Établissement de liens de confiance avec les acteurs du milieu agricole.
- Amélioration des connaissances à l'égard des défis qui touchent le milieu agricole (ex. : mise en marché et relève agricole).
- Identification de solutions à des problématiques lancinantes.
- Proposition de plusieurs concepts et de nouvelles idées.
- Reconnaissance du rôle et de l'importance de l'agriculture dans le développement des communautés (ex. : qualité de vie, économie).
- Détermination des meilleurs moyens de développer le plein potentiel agricole et agroalimentaire.

LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES AU COURS DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA SELON UNE OU PLUSIEURS MRC

- Définir ce qu'est un PDZA.
- Structurer la démarche d'élaboration du PDZA.
- Mobiliser les élus.
- Élaborer et mettre en œuvre le PDZA dans un contexte où les ressources humaines et financières sont insuffisantes.
- Élaborer le PDZA dans un délai de douze mois.
- Accéder à certaines données statistiques et géographiques, notamment aux données confidentielles portant sur les producteurs agricoles.
- Traiter les données, notamment en raison de la différence entre celles du MAPAQ et celles de Statistique Canada.
- Assurer et coordonner la communication entre tous les acteurs dans un contexte où le mandat de concevoir le PDZA a été confié à un consultant externe.
- Arrimer les deux grands enjeux que sont l'aménagement du territoire et le développement de l'agroalimentaire.

4.2 LES PROJETS PILOTES

Un des objectifs spécifiques poursuivis par la mise en place des projets pilotes était d'explorer différents modèles d'élaboration de PDZA en fonction des caractéristiques particulières de la zone agricole des MRC (section 2.4). Dans cette optique, une analyse des démarches préconisées par les MRC pour l'élaboration de leur PDZA a été effectuée par le MAPAQ. Cette analyse avait pour principal objectif de comparer un certain nombre d'éléments caractéristiques de la démarche d'élaboration du PDZA tels que :

- le délai de conception;
- la structure organisationnelle;
- les partenaires associés;
- le processus de consultation;
- les dépenses liées à l'élaboration du PDZA.

De plus, afin de répondre aux autres objectifs spécifiques poursuivis par la mise en place des projets pilotes, une analyse du contenu de tous les PDZA déposés au MAPAQ a été effectuée. Plus spécifiquement, cette analyse visait à relever de nouvelles pistes de solution aux problématiques liées à l'aménagement du territoire agricole et de nouvelles avenues pour mettre en valeur le territoire agricole. Elle avait également pour objectif de dégager des éléments de contenu pour la rédaction du guide ministériel d'élaboration d'un PDZA.

Cette analyse du contenu des PDZA a fait ressortir de précieuses informations, lesquelles ont été classifiées en quatre principaux thèmes :

- le portrait de la zone agricole;
- le diagnostic de la zone agricole;
- le plan d'action;
- le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDZA.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

En participant aux projets pilotes, les MRC s'étaient engagées à élaborer un PDZA composé des éléments suivants : un portrait de la zone agricole, un diagnostic, un plan d'action et un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDZA. L'analyse de la démarche d'élaboration du PDZA et du contenu de celui-ci, selon les caractéristiques et les thèmes préalablement identifiés, a permis de faire les constats ci-dessous.

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA

Le délai de conception

- De toute évidence, une période de 12 mois est irréaliste.
- Un délai allant de 18 à 24 mois serait plus approprié compte tenu de la charge de travail.

La structure organisationnelle

- La structure organisationnelle varie grandement d'une MRC à l'autre et est tributaire des particularités de chacune d'elles.
- Plusieurs types de comités (ex. : comité directeur, comité d'orientation, comité technique, etc.) ont été formés.
- La composition, les rôles, les responsabilités ainsi que les interactions de ces comités sont très distincts et ils sont propres à chacune des MRC.
- Trois MRC sur huit ont mandaté des consultants externes pour l'élaboration de leur PDZA.
- Trois MRC sur huit ont embauché un chargé de projet à l'interne (ex. : aménagiste ou urbaniste) pour concevoir leur PDZA.
- D'importantes ressources humaines et financières supplémentaires ont été requises dans toutes les MRC pour l'élaboration de leur PDZA.

Les partenaires associés

- La participation et la concertation des principaux acteurs concernés (ex. : UPA, MAPAQ, centre local de développement [CLD]) s'avèrent un facteur de réussite dans l'élaboration d'un PDZA.
- Dans tous les cas, les démarches conduites par les MRC ont reposé sur la participation active de partenaires issus de champs d'intervention très variés (ex. : municipal, agricole, économique, forestier, environnemental).
- Selon les besoins, l'implication des partenaires était variable d'une MRC à l'autre.

Le processus de consultation

- Six MRC sur huit ont intégré un ou des processus de consultation dans leur démarche d'élaboration du PDZA.
- Les processus de consultation ont été tenus au début, à mi-parcours ou à la fin de la démarche, selon les objectifs poursuivis.
- Les objectifs poursuivis sont variables : documenter et valider le portrait, le diagnostic et le plan d'action; hiérarchiser les actions; dégager une vision commune du développement de l'agriculture, etc.
- Les formes préconisées sont multiples : enquêtes téléphoniques, groupes de discussion, questionnaires, séances de travail, forum, etc.
- Les acteurs consultés diffèrent d'une MRC à l'autre : producteurs agricoles, population, élus municipaux, intervenants forestiers, agrotouristiques, environnementaux, etc.

Le coût de l'élaboration d'un PDZA

- Le coût de l'élaboration d'un PDZA varie de 74 000 \$ à 136 000 \$.
- Les dépenses liées aux ressources humaines (personnel de la MRC, personnel de soutien technique et professionnel, etc.) représentent, dans tous les cas, plus de 78 % du coût total de la démarche.

LE CONTENU DES PDZA

Le portrait de la zone agricole

- Certains portraits de la zone agricole sont succincts, alors que d'autres sont très élaborés.
- Ils sont essentiellement factuels et expriment, notamment, les grandes tendances d'évolution de la zone agricole.
- Ils ont été réalisés à partir de données statistiques et géographiques (ex. : fiches d'enregistrement du MAPAQ, Statistique Canada, Commission de protection du territoire agricole [CPTAQ]).
- Ils sont accompagnés de supports cartographiques, de graphiques et de tableaux.
- Ils consistent, dans certains cas, en la mise à jour du portrait déjà présent dans le schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Plusieurs thèmes sont abordés. Ces thèmes sont variables d'une MRC à l'autre, mais certains sont récurrents : territoire, occupation du territoire, productions agricoles, transformation, mise en marché, relève agricole, agrotourisme.
- Certains portraits se distinguent puisqu'ils dressent un historique de l'agriculture, font un tour d'horizon des structures et programmes existants pour appuyer l'agriculture et s'inspirent d'expériences étrangères.
- Certaines MRC ont mené des études complémentaires pour enrichir le portrait (ex. : inventaire des friches agricoles, étude sur les paysages, étude agropédologique).

Le diagnostic de la zone agricole

- Les méthodologies retenues sont variables. La plus utilisée consiste en l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des contraintes.
- La configuration des diagnostics est multiple (ex. : présentation sous la forme de tableaux, de schémas conceptuels, de bilans, de constats).
- La plupart des diagnostics consistent en l'analyse des faits recensés dans le portrait de la zone agricole. Parfois, ils découlent des constats dégagés dans le cadre d'un processus de consultation.
- Plusieurs objectifs, enjeux et problématiques ont été dégagés. Pour la plupart, ils sont propres aux MRC, en fonction de leur réalité régionale et de leurs particularités territoriales. Plusieurs thèmes ont été retenus, comme le maintien et le développement des entreprises agricoles en place, la diversification des activités agricoles, l'occupation dynamique du territoire, la relève agricole et la transformation.
- Le diagnostic est une étape essentielle puisqu'il permet d'orienter la conception du plan d'action.

Le plan d'action

- Dans la plupart des cas, les MRC ont considéré le plan d'action comme un outil permettant de répondre aux objectifs, aux enjeux et aux problématiques identifiés dans le diagnostic.
- La plupart des actions sont propres à chaque MRC et tiennent compte de leur réalité régionale et de leurs particularités territoriales.

- Plusieurs pistes de solution aux problématiques liées à l'aménagement et au développement de la zone agricole ont été proposées.

En voici quelques exemples :

- coordonner un projet visant la réutilisation agricole des terres abandonnées et l'entretien des friches;
 - effectuer une réflexion sur la fiscalité agricole;
 - mettre en œuvre une politique d'aménagement favorisant la qualité de vie en milieu agricole.
- Plusieurs avenues sont également proposées pour mettre en valeur la zone agricole. En voici quelques exemples :
 - analyser la possibilité d'utiliser des bâtiments agricoles abandonnés ou désaffectés à des fins d'élevage;
 - établir un cadre régional d'implantation d'activités agrotouristiques;
 - établir une stratégie de promotion visant l'implantation de nouveaux projets agricoles en zone agricole;
 - développer une filière de produits agroforestiers non ligneux;
 - offrir un soutien technique spécialisé aux producteurs agricoles qui ont des projets de diversification et de transformation.
 - La configuration des plans d'action est multiple (ex. : fiche, tableau).
 - Certains plans d'action sont imprécis. Ils ne contiennent pas tous le même type d'information (ex. : partenaires, responsable, échéance, coût, livrables, indicateurs, objectifs, enjeux).
 - Dans la plupart des cas, la mise en œuvre du plan d'action sera assurée par la MRC avec l'appui de plusieurs partenaires.
 - De toute évidence, les ressources professionnelles et financières dont disposent les MRC sont insuffisantes pour leur permettre de réaliser l'ensemble des interventions contenues dans les plans d'action.
 - Certaines actions proposées ne cadrent pas dans les programmes du Ministère et ne pourraient être réalisées à moins d'un nouveau soutien financier, par exemple les suivantes :
 - embaucher un chargé de développement;
 - adopter un plan de communication afin de favoriser les liens avec le monde agricole;
 - développer des projets de fiducie foncière;
 - réaliser des études.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDZA

- Ce ne sont pas toutes les MRC qui ont établi un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de leur PDZA.
- Certaines MRC ont prévu, dans leur plan d'action, la création d'une nouvelle structure afin de soutenir la mise en œuvre du PDZA.
- Un protocole d'entente décisionnel portant sur la mise en œuvre du PDZA a été convenu entre une MRC et l'UPA.
- Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre semble l'une des conditions essentielles pour réaliser le PDZA et, donc, pour éviter qu'il soit mis de côté.

Les autres constats

- Certaines MRC se sont dotées d'une vision stratégique et concertée. Dans la plupart des cas, cette vision représente le futur souhaité en ce qui concerne le développement de la zone agricole. Elle annonce également les intentions de la MRC et de ses partenaires quant à ce qu'ils entendent atteindre par l'entremise du PDZA. Elle permet aussi d'assurer la cohérence des pistes d'intervention proposées dans le plan d'action.
- Certaines MRC ont intégré, dans leur plan d'action, la transmission d'une demande d'autorisation à portée collective pour des usages résidentiels (article 59).
- Toutes les MRC ont pris en compte la multifonctionnalité de l'agriculture. Plusieurs actions s'y rapportant concernent la protection et la mise en valeur des paysages ainsi que le développement de l'agroforesterie.

Les pages suivantes présentent, pour chacune des MRC ayant participé aux projets pilotes, une synthèse de la démarche préconisée pour l'élaboration du PDZA ainsi que les principaux éléments de contenu de celui-ci, et ce, en fonction des thèmes cités précédemment.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA



Délai de conception

La MRC d'Argenteuil a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en septembre 2011, après **26 mois** d'efforts déployés.

Structure organisationnelle

Le conseil de la MRC d'Argenteuil a confié à une table régionale de concertation le mandat de piloter la démarche d'élaboration du PDZA. Cette table était sous la supervision du Service de l'aménagement, appuyé par une partie de l'équipe de la MRC. Ainsi, pour soutenir de façon ponctuelle les travaux de cette table, un comité technique a été formé. Il est à noter que la MRC a eu recours aux services d'une agronome pour une analyse des potentiels des sols et des potentiels de remise en culture des friches agricoles ainsi que du territoire sous-utilisé. Celle-ci a également apporté un soutien technique et professionnel externe à la Table de concertation du milieu agricole, au comité technique ainsi qu'au Service de l'aménagement du territoire de la MRC.

Table de concertation du milieu agricole

Composition : CCA, MAPAQ, UPA, Union paysanne, Société d'agriculture d'Argenteuil, Argenteausol, CLD, Table agroalimentaire des Laurentides, Club agroenvironnemental Profit-eau-sol, Club agroenvironnemental d'Argenteuil, Agence de bassin versant de la rivière du Nord et Coopérative de propriétaires de boisés Terra-Bois.

Rôle : coordonner les travaux du projet pilote de manière à soumettre un PDZA au conseil de la MRC.

Comité technique

Composition : MRC, MAPAQ, UPA, clubs-conseils en agroenvironnement et municipalités locales.

Rôle : appuyer ponctuellement la démarche réalisée par la table régionale de concertation.

Partenaires associés

Organisations composant la Table de concertation du milieu agricole et le comité technique.

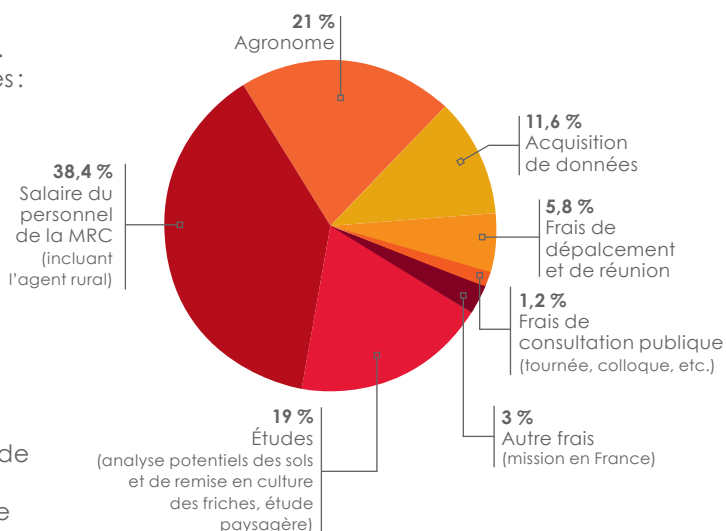
Processus de consultation

Diverses consultations agricoles ont été tenues. Trois formes de consultations ont été privilégiées :

- Rencontres à la ferme.
- Assemblées de consultation des producteurs agricoles.
- Rencontres thématiques.

Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-contre. Les **ressources humaines** (personnel de la MRC, agronome, étudiantes en architecture du paysage [étude paysagère]) représentent le poste de dépenses le plus important avec **78,4 %**.





CONTENU DU PDZA

Portrait de la zone agricole

Le portrait de la zone agricole couvre différentes composantes de la MRC d'Argenteuil regroupées sous **sept grands thèmes**, lesquels sont déclinés en plusieurs sous-thèmes. Les grands thèmes sont les suivants :

- contexte général (ex. : zonage agricole, utilisation du sol, productions agricoles);
- diverses pistes prometteuses de diversification à la ferme (ex. : développement de la filière agroalimentaire, agriculture biologique, agrotourisme);
- multifonctionnalité du territoire agricole (ex. : agroforesterie, filière bioénergétique, paysages, fonctions sociales de l'agriculture);
- agroenvironnement (ex. : interventions phytosanitaires, mesures de conservation du sol, protection des cours d'eau);
- agriculture et aménagement du territoire (ex. : évaluation foncière des EAE et morcellement foncier, détermination de l'occupation du territoire à des fins autres qu'agricoles);
- relève agricole (ex. : relève agricole établie, recensement de la future relève agricole);
- diverses consultations agricoles de 2009-2010.

Diagnostic de la zone agricole

Le diagnostic a été établi en signalant les forces du territoire agricole, en ciblant les menaces auxquelles doit faire face la MRC pour l'avenir de l'agriculture et en dégagant certaines occasions de développement à saisir. Il en découle des constats dressés au cours de la phase d'analyse ainsi que des consultations menées auprès des producteurs agricoles. Ce diagnostic est représenté visuellement sur un plan concept cartographique. Les principales forces et menaces du territoire agricole sont regroupées sous trois grands énoncés :

- la proximité géographique des marchés;
- la présence d'une agriculture de créneaux, à petite échelle;
- l'importance des friches et du territoire sous-occupé.

Il est à noter que le conseil de la MRC d'Argenteuil et l'ensemble des partenaires réunis au sein de la table régionale de concertation ont affirmé leur adhésion à six grands principes et se sont donné une définition du PDZA.

PRINCIPES

1. La zone agricole est un patrimoine collectif à protéger.
2. L'agriculture est un levier de développement économique et social au niveau régional.
3. L'agriculture conventionnelle joue un rôle fondamental dans le dynamisme de la zone agricole.
4. L'agriculture de créneaux, à petite échelle, est porteuse d'avenir.
5. Certains milieux ruraux en zone agricole sont en perte de vitesse économique et sociale.
6. Les pratiques agricoles doivent intégrer de façon optimale la dimension environnementale de l'agriculture.

DÉFINITION DU PDZA

Le PDZA d'Argenteuil se veut une stratégie pour assurer l'occupation dynamique du territoire et la valorisation de la zone agricole et de ses activités, dans un contexte de développement durable de ses communautés rurales.

Plan d'action

Le plan d'action de la MRC d'Argenteuil comprend **37 actions** regroupées sous **15 objectifs** et **3 grandes orientations de développement prioritaires**.



| ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRES | EXEMPLES D'OBJECTIFS | EXEMPLES D' ACTIONS |
|---|---|---|
| Soutenir, promouvoir et encourager la diversification à la ferme et les productions agricoles de créneaux. (17 actions) | Accroître le nombre de producteurs en élevages atypiques et en productions végétales. | Mettre sur pied des projets de recherche-action en collaboration avec les écoles d'agriculture. |
| | Mettre en valeur le territoire agricole par le paysage et le patrimoine bâti. | Élaborer un circuit de découverte de paysages agricoles, de mise en valeur des entreprises agrotouristiques et du patrimoine bâti (en rapport avec le chemin du Terroir). |
| Valoriser les terres en friches et le territoire sous-occupé. (13 actions) | Favoriser la mise sur pied de projets agroforestiers et acéricoles. | Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de formation et de recherche en diversification agricole et en agroforesterie. |
| | Maintenir une vocation agricole sur les terres sous-occupées ayant un potentiel de remise en culture. | Concevoir un recueil des fiches des propriétés sous-occupées et des friches. |
| Favoriser et promouvoir les pratiques agroenvironnementales et protéger la ressource eau. (7 actions) | Sensibiliser les producteurs agricoles au respect des bandes riveraines et élaborer une stratégie afin de soutenir le milieu agricole dans ses projets d'amélioration des pratiques au champ. | Offrir des formations de sensibilisation. |
| | Favoriser la promotion des bonnes actions agroenvironnementales. | Instaurer le Mérite agricole d'Argenteuil. |

Pour chacune des actions proposées, on trouve les informations suivantes : l'orientation prioritaire, l'objectif, la description sommaire du projet et les grandes étapes, les liens avec d'autres planifications, les partenaires, le promoteur, l'échéance de réalisation (court, moyen ou long terme), le coût et les mécanismes de suivi et d'évaluation.

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

La mise en œuvre du plan d'action s'appuiera sur trois principales actions :

1. Prévoir l'embauche dans la région d'une personne-ressource qui se dédiera au développement agricole et à la mise en œuvre du PDZA.
2. Recruter des porteurs de projets de développement rural et établir des relations avec les fermes sans relève.
3. Formuler une demande au MAPAQ afin, non seulement de maintenir son bureau de Lachute, mais aussi d'y ajouter des spécialistes.

Le suivi de l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action sera assuré par la table régionale de concertation, sous la supervision du coordonnateur du Service de l'aménagement du territoire. Le comité technique,

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

MRC DE BÉCANCOUR

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA

Délai de conception

La MRC de Bécancour a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en mai 2010, après **15 mois** d'efforts déployés.



Structure organisationnelle

La MRC a confié à son comité consultatif agricole le mandat de réaliser le PDZA. Ce comité a mis en place plusieurs sous-comités pour le soutenir dans la réalisation de son mandat. Il est à noter qu'un coordonnateur du projet pilote, responsable de l'aménagement à la MRC de Bécancour, s'est vu confier un rôle d'agent de liaison entre les instances décisionnelles, les instances consultatives et les comités de travail. Soulignons également que la MRC a eu recours aux services d'une stagiaire en aménagement ainsi que d'une personne-ressource professionnelle externe de la Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec (CDAFCQ) pour l'exécution de certains mandats liés à la démarche.

Comité de gestion

Composition : MRC, UPA et CLD. La conseillère régionale du MAPAQ était également invitée.

Rôle : assurer un suivi plus serré de la démarche et gérer toute question de nature politique.

Comité d'aménagement

Composition : MRC, UPA, MAPAQ et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Rôle : documenter le volet d'aménagement du territoire du PDZA et alimenter le coordonnateur dans l'accomplissement de ses fonctions.

Comité de développement agroalimentaire

Composition : UPA, MAPAQ, CDAFCQ et CLD.

Rôle : réaliser le volet agroalimentaire (portrait, diagnostic, plan d'action) du PDZA.

Partenaires associés

UPA, CLD, CDAFCQ, MAPAQ et MAMROT.

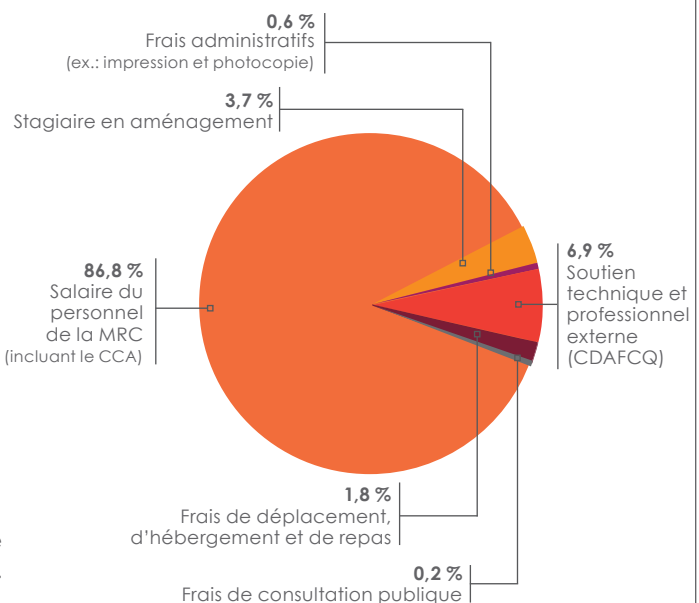
Processus de consultation

Trois formes de consultations ont été privilégiées :

- consultations informatives auprès de la population du territoire de la MRC;
- consultations participatives auprès des instances ayant un pouvoir d'intervention;
- consultations décisionnelles auprès de partenaires privilégiés dont l'UPA.

Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-contre. **Les ressources humaines** (personnel de la MRC, stagiaire en aménagement) représentent le poste de dépenses le plus important avec **90,5 %**.



MRC DE BÉCANCOUR

CONTENU DU PDZA

Portrait et diagnostic de la zone agricole



Le portrait et le diagnostic de la zone agricole sont présentés dans un seul chapitre. Ils s'appuient sur plusieurs données statistiques et géographiques et couvrent différentes composantes de la MRC de Bécancour regroupées sous **quatre grands thèmes** avec plusieurs sous-thèmes. Les grands thèmes sont les suivants :

- territoire (ex. : géographie et caractéristiques du sol);
- occupation du territoire (ex. : population et peuplement, modes d'occupation du territoire, secteur agricole);
- développement du territoire (ex. : transformation et agroalimentaire, agrotourisme, secteur agroforestier);
- préservation du territoire (ex. : cours d'eau, milieux humides, flore et boisés exceptionnels).

Le portrait offre une image factuelle et met en relief les tendances évolutives du territoire de la MRC de Bécancour, de son agriculture, de sa foresterie et de ses modes d'urbanisation.

Le diagnostic, quant à lui, contribue à dégager, sous la forme de constats, les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes propres à chacun des thèmes traités.

Il est à noter que la MRC de Bécancour et les syndicats de base de l'UPA de son territoire se sont dotés d'une vision stratégique afin de traduire leur volonté commune de développer et de mettre en valeur la zone agricole de la MRC.

VISION STRATÉGIQUE

Le PDZA de la MRC de Bécancour vise à promouvoir une occupation dynamique du territoire centrée sur son agriculture et sa foresterie, dont est reconnue la multifonctionnalité, pour assurer une production et une attraction accrues de richesses, dans un souci affirmé de cohabitation harmonieuse et de complémentarité des multiples usages du territoire, pour contrer les tendances de dévitalisation du territoire, et dans le respect des milieux les plus sensibles.

Dans le cadre de sa démarche, la MRC de Bécancour a également proposé une définition du PDZA.

DÉFINITION DU PDZA

Le PDZA de Bécancour se définit comme un outil concerté de planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole et forestier de la MRC. Il prend appui sur la réalisation d'un diagnostic, le partage d'une vision commune et l'identification d'actions et d'acteurs permettant la mise en œuvre d'un plan autour de divers axes de développement répondant aux réalités régionales et locales et en complément des autres démarches de planification de la région et de la MRC.

Plan d'action

Le plan d'action de la MRC de Bécancour est composé de **46 actions** regroupées selon les **3 grands thèmes** et **9 sous-thèmes**. Ces actions s'appuient sur l'énoncé de vision stratégique et les principaux constats dégagés dans le portrait et le diagnostic de la zone agricole. Quelques exemples d'actions sont présentés dans le tableau à la page suivante.

MRC DE BÉCANCOUR

| THÈMES | SOUS-THÈMES | EXEMPLES D' ACTIONS |
|-----------------------------|---|--|
| Occupation du territoire | Occupation agricole (20 actions) | Récupérer et mettre en valeur, à des fins agricoles, les terres situées en zone agricole qui sont abandonnées à des fins spéculatives. |
| | Occupation forestière (3 actions) | Connaître et faire connaître le potentiel forestier et agroforestier du territoire. |
| | Urbanisation (7 actions) | Établir un cadre de planification de l'extension des périmètres d'urbanisation. |
| Développement du territoire | Production (5 actions) | Procéder à un démarchage auprès des producteurs agricoles potentiels et de la relève. |
| | Transformation (2 actions) | Réaliser un diagnostic et identifier des mesures de développement agroalimentaire. |
| | Distribution et commercialisation (2 actions) | Soutenir les produits de créneaux locaux et régionaux par l'entremise des marchés publics. |
| Préservation du territoire | Eau (4 actions) | Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion des milieux humides dans le respect du droit de propriété. |
| | Énergie et agroénergie (2 actions) | Étudier les possibilités de développement (panc érigé, résidus forestiers, tourteaux de soya, etc.). |
| | Paysage (1 action) | Protéger et mettre en valeur des paysages identitaires. |

Pour chacune des actions proposées, on trouve les informations suivantes : l'objectif général et spécifique, les étapes de réalisation, les biens livrables, la catégorie du moyen proposé (réalisable dans le cadre législatif actuellement en vigueur ou nécessitant certains ajustements législatifs), la nature de l'intervention (aménagement, développement), l'implication financière (réalisable dans le budget de fonctionnement régulier et avec l'apport des fonds de soutien existants ou nécessitant l'apport de fonds de soutien supplémentaires), la clientèle visée, l'échéancier de réalisation sur un horizon de cinq à dix ans, le responsable et les partenaires.

Il est à noter que l'échéancier de réalisation sera établi lors d'un forum réunissant les élus des milieux municipal et agricole. Soulignons également que, parmi les 46 actions, 38 sont réalisables dans le cadre législatif actuellement en vigueur et 8 nécessitent certains ajustements législatifs.

Plus de 20 organisations aux expertises diversifiées ont été désignées en tant que partenaires de la mise en œuvre des différentes actions, telles que l'UPA, le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le MAMROT, la CPTAQ, le CLD et la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'université Laval (FFGGUL).

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

Le suivi de la mise en œuvre des actions prévues par le PDZA de la MRC de Bécancour sera sous la responsabilité de la MRC et de ses partenaires. Un comité de suivi, constitué d'élus de la MRC et des deux syndicats de base de l'UPA, sera formé afin d'assurer la cohérence de cette mise en œuvre. Il sera secondé par un comité technique composé de professionnels de la MRC, de l'UPA, du MAPAQ, du MAMROT et du MDDEP. De plus, un mode d'évaluation propre à chacune des actions qui seront mises en œuvre sera conçu au début de cette mise en œuvre.

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PDZA

Un protocole d'entente décisionnel portant sur la mise en œuvre du PDZA a été signé par la MRC de Bécancour, le syndicat de l'UPA de la région de Bécancour et le syndicat de l'UPA de la seigneurie Deschaillons.

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

MRC DE BONAVENTURE

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA



Délai de conception

La MRC de Bonaventure a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en décembre 2010, après **24 mois** d'efforts déployés.

Structure organisationnelle

La conception du PDZA a été confiée à un chargé de projet et au technicien en aménagement et en géomatique de la MRC de Bonaventure. Pour soutenir cette démarche, deux comités ont été formés, soit un comité technique et un comité consultatif. Il est à noter qu'un agronome a également été embauché pour dresser un portrait exhaustif des terres en friches.

Équipe de conception du PDZA

Composition : chargé de projet et technicien en aménagement et en géomatique.

Rôle : superviser la rédaction du PDZA.

Comité technique

Composition : MRC, UPA, MAPAQ, MAMROT et CRE.

Rôle : soutenir l'équipe de conception du PDZA.

Comité consultatif

Composition : MRC, CCA, CLD et UPA.

Rôle : soutenir l'équipe de conception du PDZA.

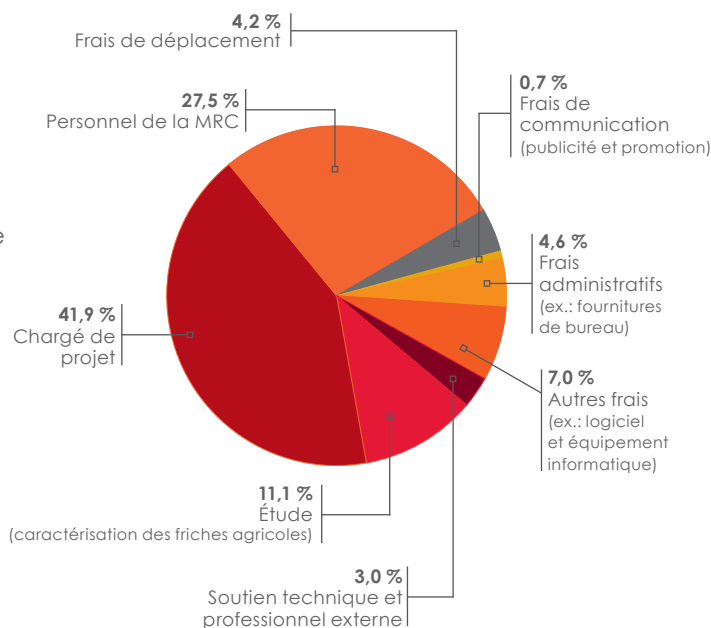
Partenaires associés

MAPAQ, CLD, UPA, MAMROT et CRE.

Processus de consultation

Deux consultations ont été menées dans le cadre de la démarche :

- une enquête téléphonique auprès de 100 propriétaires des parcelles ayant un potentiel de mise en valeur (837 parcelles appartenant à 416 propriétaires) afin de recueillir leurs motivations et leurs perceptions à l'égard des terres agricoles;
- une consultation auprès d'une partie des agriculteurs, en petits groupes, pour mieux comprendre les besoins et les perspectives d'avenir des exploitants agricoles.



Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-contre. Les **ressources humaines** (personnel de la MRC, chargé de projet, agronome [caractérisation des friches], soutien technique et professionnel externe) représentent le poste de dépenses le plus important avec **83,5 %**.

CONTENU DU PDZA



Portrait de la zone agricole

Le portrait de la zone agricole couvre différentes composantes de la MRC de Bonaventure regroupées sous **sept grands thèmes** :

- occupation du territoire;
- revenus et capitaux agricoles;
- production agricole;
- relève agricole;
- main-d'œuvre;
- transformation et mise en marché;
- territoire à potentiel agricole.

Pour dresser un portrait exhaustif de l'utilisation des terres à l'intérieur de la zone agricole dynamique de la MRC de Bonaventure, une caractérisation des terres à potentiel agricole a été effectuée.

CARACTÉRISATION DES TERRES À POTENTIEL AGRICOLE

La méthodologie utilisée repose sur cinq étapes :

- repérage préliminaire pour l'identification des lots à visiter en s'appuyant sur la cartographie existante;
- détermination des critères pour définir le bassin de parcelles à visiter;
- planification d'un itinéraire de parcelles à visiter pour l'ensemble du territoire de la MRC de Bonaventure;
- élaboration d'une base de données géoréférencées à l'aide des résultats compilés;
- production de la cartographie finale.

Le travail de classification et de caractérisation a permis d'établir assez précisément la superficie totale du territoire à potentiel agricole.

Diagnostic de la zone agricole

Trois principaux enjeux ont été retenus sur la base du portrait de la zone agricole et des enquêtes menées auprès des producteurs agricoles en ce qui concerne leurs intentions quant à l'avenir de leurs terres et leurs besoins. Ces enjeux sont les suivants :

- optimisation de l'usage des terres agricoles;
- reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et encadrement de son développement;
- renforcement du secteur agroalimentaire.

Plan d'action

Pour répondre aux **3 enjeux**, le plan d'action de la MRC de Bonaventure propose **21 moyens d'intervention** regroupés selon **10 objectifs spécifiques**.

| ENJEUX | EXEMPLES D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES | EXEMPLES DE MOYENS D'INTERVENTION |
|--|--|--|
| Optimisation de l'usage agricole (12 moyens) | Favoriser l'accessibilité aux terres à potentiel agricole. | Accroître les ententes entre les propriétaires et les locataires pour l'utilisation des terres à potentiel agricole en développant des outils de communication (ex. : bail type, guide d'information). |
| Reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et encadrement de son développement (4 moyens) | Développer une charte sur les paysages inté- | Développer des moyens pour la remise en culture des friches agricoles dans les corridors panoramiques. |
| Renforcement du secteur agroalimentaire (5 moyens) | Reconnaître l'agriculture comme un pilier du développement socio-économique. | Intégrer l'agriculture au sein des planifications stratégiques de développement économique des municipalités et autres acteurs locaux (CLD, CLE) et régionaux (CRE GIM, MDEIE). |

L'échéancier, les responsables, les collaborateurs et les ressources financières requises seront précisés à une étape ultérieure.

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

Un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDZA sera développé à une étape ultérieure.

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA

Délai de conception

La MRC de Brome-Missisquoi a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en octobre 2010, après **16 mois** d'efforts déployés.

Structure organisationnelle

Pour élaborer son PDZA, la MRC a constitué une équipe de travail et un comité de suivi. Elle a également pu compter sur la collaboration du comité consultatif agricole et du comité consultatif d'aménagement de la MRC, du Service de la gestion du territoire de la MRC, du personnel de la MRC, du CLD ainsi que de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM). Il est à noter que la MRC a eu recours aux services d'un urbaniste et d'un consultant en aménagement du territoire et développement rural.

Équipe de travail

Composition : urbaniste, MRC, consultant en aménagement du territoire et développement rural, CLD.

Rôle : réaliser le PDZA en concertation avec le milieu; développer des outils de réflexion sur les réalités actuelles de la zone agricole sur le territoire de la MRC; faire ressortir les forces, les faiblesses, les potentiels et les contraintes de développement permettant de dresser, en partenariat avec les acteurs locaux, un plan d'action efficace pour redynamiser ce secteur d'activité, etc.

Comité de suivi

Composition : MAPAQ, MAMROT, UPA, Association touristique régionale (ATR) des Cantons-de-l'Est et élus.

Rôle : suivre l'élaboration du PDZA aux différentes étapes de sa réalisation.

Partenaires associés

MAPAQ, UPA, CLD, MAMROT, ATR des Cantons-de-l'Est et élus.

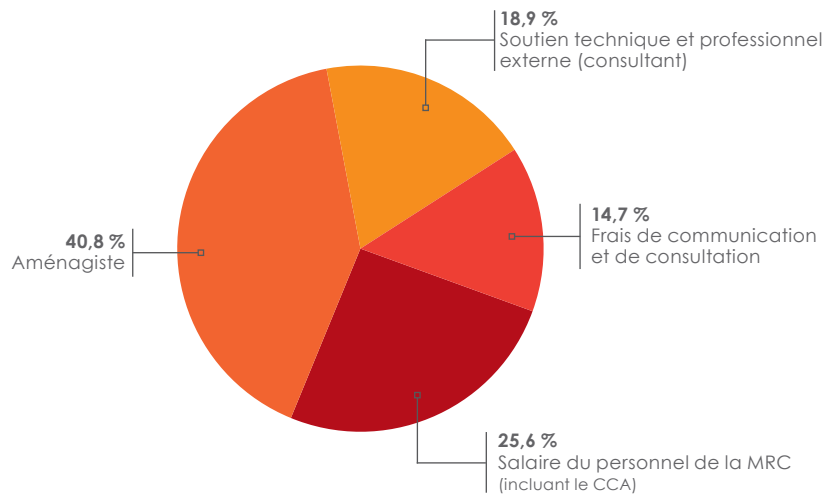
Processus de consultation

Plusieurs formes de consultation ont été menées dans le cadre de la démarche :

- groupes de discussion prenant la forme d'entretiens semi-directifs (UPA, citoyens, environnement, élus municipaux, agrotourisme, foresterie) afin d'amasser, au début du processus d'élaboration du PDZA, des informations qualitatives au regard du développement de l'agriculture sur le territoire;
- questionnaires adressés aux municipalités concernant la vision de l'agriculture sur leur territoire;
- rencontres avec les producteurs agricoles pour connaître l'avis des personnes concernées au premier chef par le PDZA;
- questionnaires adressés aux marchés publics;
- virée régionale pour identifier les particularités de Brome-Missisquoi et les différences entre les secteurs;
- questionnaires adressés aux supermarchés afin de recueillir de l'information sur la place accordée sur les tablettes aux produits de la région;
- concours de dessin dans les écoles primaires afin de susciter une réflexion sur l'avenir de l'agriculture;
- consultations publiques (journées de travail du CCA, rencontres du conseil des maires, rencontres des municipalités, rencontres du CLD) pour permettre à la population de s'exprimer sur le PDZA.

Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-dessous. Les **ressources humaines** (aménagiste, personnel de la MRC, consultant) représentent le poste de dépenses le plus important avec **85,3 %**.



CONTENU DU PDZA

Portrait de la zone agricole

Plusieurs données quantitatives et qualitatives ont été utilisées pour réaliser le portrait agricole du territoire de la MRC de Brome-Missisquoi. La somme de toutes les informations recensées a permis de dresser un portrait historique et statique des activités agricoles et du territoire de la MRC. Ce portrait comporte **neuf grands thèmes** déclinés en plusieurs sous-thèmes. Les grands thèmes sont les suivants :

- portrait général du territoire (ex. : portrait biophysique, paysage);
- portrait socioéconomique (ex. : démographie, population saisonnière et néoruraux);
- usages et valeurs foncières (ex. : portrait des usages à l'échelle de la MRC);
- historique de l'agriculture québécoise (l'agriculture au fil du temps);
- évolution des activités agricoles de 1941 à 2006 (ex. : les statistiques de 1941 à 2006 et l'évolution des producteurs agricoles);
- portrait actuel de l'agriculture dans la MRC de Brome-Missisquoi (ex. : productions agricoles et types de productions);
- occupation du territoire (ex. : occupation agricole et occupation forestière en zone agricole);
- structures existantes appuyant l'agriculture (ex. : mise en marché des produits agricoles, transformation et distribution);
- éléments de réflexion du milieu (ex. : groupes de discussion et questionnaires adressés aux municipalités).

Diagnostic de la zone agricole

Le diagnostic présente un état des lieux en dégagant les problèmes, les forces et les faiblesses de la zone agricole, les attentes des agriculteurs et des citoyens ainsi que les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Il contribue, par le fait même, à fournir des explications sur l'évolution passée et des appréciations sur l'évolution future.

Plan d'action

Le plan d'action de la MRC de Brome-Missisquoi est composé de **37 actions** regroupées sous **4 grands enjeux** et **13 objectifs spécifiques**.

Pour planifier et coordonner les actions proposées dans son plan d'action, la MRC de Brome-Missisquoi a établi un objectif global et elle s'est dotée, en collaboration avec ses partenaires, d'une vision d'avenir.

VISION D'AVENIR

Des communautés dynamiques développées autour d'une agriculture durable et de proximité, soutenue par une population locale conscientisée.

OBJECTIF GLOBAL

Dynamiser l'agriculture sur le territoire en modulant les actions, selon ses caractéristiques physiographiques et socioéconomiques, pour créer une agriculture ouverte et diversifiée dans une communauté vivante et innovante. Chaque secteur a ses forces et ses faiblesses. Il faut soutenir, consolider et renforcer les différents secteurs.

| ENJEUX | EXEMPLES D'OBJECTIFS | EXEMPLES D' ACTIONS |
|---|--|---|
| Reconnaître et faire connaître le rôle de l'agriculture dans le développement des communautés. (8 actions) | Rétablir les relations de bon voisinage en favorisant une saine cohabitation entre les agriculteurs et les autres usagers de la zone agricole. | Produire de l'information sur la cohabitation en milieu rural et la distribuer à tous les citoyens. |
| Produire de l'information sur la cohabitation en milieu rural et la distribuer à tous les citoyens. | Offrir les services appropriés aux agriculteurs de Brome-Missisquoi pour le lancement, la diversification et l'évolution de leurs activités. | Offrir un guichet unique d'information sur les services d'accompagnement, de formation et de financement, de même que sur les programmes de subvention offerts. |
| Privilégier le déploiement harmonieux des activités agricoles sur une base durable. (13 actions) | Maximiser l'occupation de la zone agricole selon les capacités réelles de productivité et les potentiels de développement. | Créer une stratégie d'accès aux terres agricoles à long terme pour la relève. |
| Tirer avantage de l'importance du couvert forestier de la région, de ses possibilités et de sa contribution environnementale. (9 actions) | Promouvoir la mise en valeur du couvert forestier, autant pour les ressources forestières ligneuses que les ressources non ligneuses. | Adapter des outils fiscaux, financiers, techniques et réglementaires, afin de permettre l'implantation d'activités complémentaires de la foresterie. |

Pour chacune des actions proposées, on trouve les informations suivantes : l'enjeu, l'objectif spécifique, le niveau d'action (facultatif, prioritaire 1 et prioritaire 2) et des explications supplémentaires sur l'action.

En complément de son PDZA, la MRC de Brome-Missisquoi prévoit produire un plan de mise en œuvre dans lequel seront indiqués, notamment, les collaborateurs potentiels ainsi que leur implication financière (ex. : ressources financières, ressources humaines, biens et services).

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

À la suite de la conception du plan de mise en œuvre, des mécanismes de suivi seront mis en place dans le but de quantifier et de qualifier l'état d'avancement général du PDZA ainsi que de ses actions. Pour ce faire, des indicateurs de performance seront proposés pour chacune des actions.

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

MRC DE CHARLEVOIX-EST

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA

Délai de conception

La MRC de Charlevoix-Est a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en février 2011, après **23 mois** d'efforts déployés.



Structure organisationnelle

La recherche et la rédaction du PDZA ont été confiées aux consultants Urbanex, division Roche ltée et Terre-Eau inc., sous la coordination de la directrice de l'aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Un comité de suivi a également été formé.

Coordination

Composition : MRC de Charlevoix-Est.

Rôle : coordonner la démarche d'élaboration du PDZA.

Recherche et rédaction

Composition : Urbanex, division Roche ltée et Terre-Eau inc.

Rôle : effectuer de la recherche et rédiger le PDZA.

Comité de suivi du PDZA

Composition : MRC, CLD, Urbanex, division Roche ltée, MAPAQ et UPA.

Rôle : soutenir et suivre la démarche d'élaboration du PDZA.

Partenaires associés

MAPAQ, UPA et CLD.

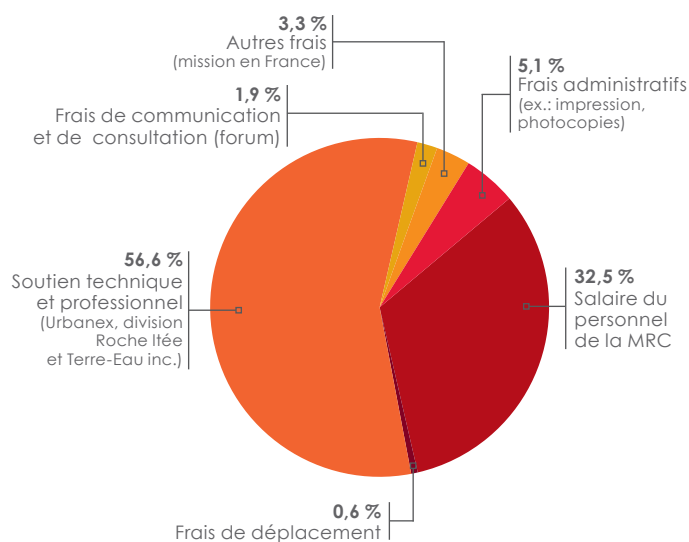
Processus de consultation

Trois formes de consultation ont été menées dans le cadre de la démarche :

- une enquête téléphonique auprès de 56 producteurs agricoles (sur 73) afin, notamment, de recueillir leurs perceptions au regard de plusieurs sujets liés à l'agriculture (ex. : agroalimentaire, distribution alimentaire, relève agricole);
- une consultation téléphonique auprès des organismes du milieu;
- un forum sur l'énoncé de vision et le plan d'action.

Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-contre. Les **ressources humaines** (personnel de la MRC, consultant) représentent le poste de dépenses le plus important avec **89,1 %**.



CONTENU DU PDZA

Portrait et diagnostic de la zone agricole

Le portrait et le diagnostic de la zone agricole sont présentés conjointement, chapitre par chapitre. Ils couvrent différentes composantes de la MRC de Charlevoix-Est, lesquelles sont regroupées sous **cinq grands thèmes** avec plusieurs sous-thèmes. Les grands thèmes sont les suivants :

- caractéristiques physiques de la zone agricole (ex. : superficie et occupation de la zone agricole, contraintes relatives au développement de l'agriculture);
- planification du territoire agricole (ex. : cohabitation des usages et protection environnementale, détermination des grandes affectations du territoire au regard de l'occupation de la zone agricole);
- activités agricoles (ex. : historique de l'agriculture dans Charlevoix-Est, portrait des agriculteurs et de la relève, organismes de formation et de soutien à l'agriculture);
- multifonctionnalité du territoire agricole (ex. : boisés de ferme, secteurs en friches, paysages agricoles);
- transformation, distribution alimentaire et mise en marché (ex. : transformation des produits agricoles, mise en marché).

Pour ce qui est du diagnostic, un bilan faisant état des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces est dressé pour chacun des thèmes abordés.

Afin de donner une cohérence aux actions prévues par son PDZA, la MRC de Charlevoix-Est s'est dotée d'une vision de développement de la zone agricole.

VISION DE DÉVELOPPEMENT

Porté par l'ensemble des Charlevoisiens, le développement de la zone agricole et du secteur agroalimentaire de la MRC de Charlevoix-Est repose sur un modèle agricole durable de la production à la consommation qui se distingue par un savoir-faire reconnu, facteur de fierté régionale et permettant une mise en marché distinctive et porteuse de développement et de diversification économiques.



MRC
de
Charlevoix-Est

Plan d'action

Le plan d'action regroupe des actions qui impliquent plusieurs intervenants et dont la réalisation n'incombe pas uniquement à la MRC. Parmi l'ensemble des actions proposées, la MRC de Charlevoix-Est considère six actions comme prioritaires et représentant la pierre angulaire du PDZA.



| OBJECTIFS | EXEMPLES D' ACTIONS |
|--|---|
| Favoriser la gestion participative et collective en milieu agricole. | Implanter une structure agricole et agroalimentaire au CLD. |
| Préserver le capital agricole existant. | Hiérarchiser les terres en friches selon leur potentiel agricole ou sylvicole et rendre publique la disponibilité des terres ayant le plus fort potentiel pour favoriser leur utilisation au regard de l'étude sur le type de productions prometteuses ou pour consolider des productions existantes. |
| S'adapter aux nouvelles tendances en agriculture (production à petite échelle, ancrage territorial fort, respect de l'environnement, produits différenciés) en diversifiant les productions et les produits. | Procéder à une étude de marché pour déterminer des nouvelles productions à favoriser compte tenu des caractéristiques biophysiques et de la demande. |
| Planifier les usages en zone agricole en assurant une cohabitation avec les activités agricoles. | Sensibiliser la population à l'importance du développement de l'agriculture et faire en sorte que celui-ci suscite un sentiment de fierté régionale. |
| Maintenir les paysages agricoles, les protéger et les mettre en valeur. | Étudier la possibilité d'expérimenter la culture d'arbres de grande valeur en cohabitation avec les cultures agricoles (agroforesterie). |
| Valoriser la fonction d'agriculteur par la société civile afin de s'assurer d'une relève et faciliter la venue de nouveaux agriculteurs. | Assurer et valoriser la disponibilité des produits locaux et régionaux dans le secteur de la restauration et les divers établissements. |
| Accroître les possibilités de transformation de ses produits, dont l'abattage. | Optimiser la capacité d'abattage de Charlevoix-Est. |
| Soutenir la mise en marché des produits régionaux. | Mettre en place une agence régionale pour la mise en marché des produits du terroir. |

Pour chacune des actions proposées, on trouve les informations suivantes : les objectifs liés, le niveau d'importance (ex. : prioritaire, court, moyen ou long terme), l'échéancier, les responsables et le coût. Dans certains cas, des informations relatives à l'effet attendu pour ce qui est de la réalisation de l'action sont aussi disponibles. Par ailleurs, la MRC a réservé les sommes nécessaires à l'embauche d'un agent de développement agricole, lequel sera dédié notamment à la mise en œuvre du PDZA.

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

Un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDZA sera développé à une étape ultérieure, lorsqu'un agent de développement agricole sera en poste.

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA



Délai de conception

La MRC du Domaine-du-Roy a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en décembre 2010, après **22 mois** d'efforts déployés.

Structure organisationnelle

La MRC du Domaine-du-Roy a confié la préparation du PDZA au chantier agroalimentaire. Elle a également mandaté des consultants, soit le Groupe IBI-DAA et Agrinova, pour accompagner les travaux du chantier agroalimentaire. La structure organisationnelle retenue est donc la suivante :

Chantier agroalimentaire

Composition : producteurs, CLD, élus, MAPAQ et UPA.

Rôle : préparer le PDZA afin de créer un plan représentatif de la réalité et de la volonté du milieu ainsi que des acteurs les plus touchés par sa mise en œuvre.

Consultants

Composition : Groupe IBI-DAA et Agrinova.

Rôle : recherche et rédaction.

Partenaires associés

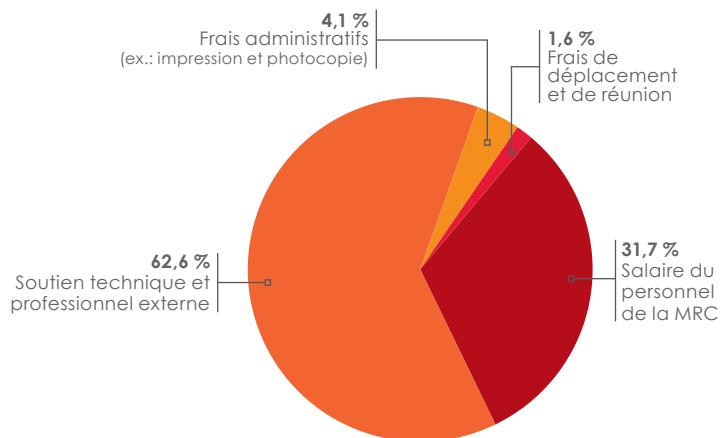
CLD, MAPAQ, UPA et élus.

Processus de consultation

Aucune consultation n'a été tenue dans le cadre de l'élaboration du PDZA.

Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-dessous. Les **ressources humaines** (personnel de la MRC, consultant) représentent le poste de dépenses le plus important avec **94,3 %**.



CONTENU DU PDZA



Portrait et diagnostic de la zone agricole

Le portrait et le diagnostic de la zone agricole sont intégrés dans un seul chapitre. Ils couvrent différentes composantes de la MRC du Domaine-du-Roy regroupées sous **cinq grands thèmes**. Ces thèmes sont les suivants :

- territoire de la MRC (ex. : occupation du territoire et paysage, caractéristiques socioéconomiques);
- agriculture dans la MRC (ex. : productions animales, végétales et horticoles, productions en émergence);
- transformation agroalimentaire (ex. : potentiel agricole des sols et pédologie, contraintes naturelles);
- agrotourisme et tourisme rural;
- relève agricole.

Pour la plupart des composantes traitées dans le portrait et le diagnostic sont indiquées les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités.

À partir du diagnostic de la zone agricole ont été établis **trois principaux enjeux** avec lesquels la MRC devra composer au cours des prochaines années quant à l'aménagement de sa zone agricole d'une part et à l'ensemble de son territoire d'autre part. Ces enjeux sont les suivants :

- enjeux associés à l'organisation;
- enjeux associés au territoire et à la zone agricole;
- enjeux associés à la production, à la transformation et à la commercialisation.

Pour que la MRC puisse relever les défis qui se présenteront à elle dans les prochaines années, plusieurs interventions sont proposées dans le plan d'action. Ces interventions s'inscrivent dans un système de valeurs et partagent une même vision stratégique.

VALEURS

- Le respect des individus et des organisations
- La fierté, la confiance et la démonstration
- La solidarité et l'entraide

VISION STRATÉGIQUE

Un territoire agricole et une industrie agroalimentaire dynamiques qui supportent ses communautés, ses entreprises et ses gens... un domaine accueillant!

MRC DU DOMAINE-DU-ROY

Plan d'action



Le plan d'action de la MRC du Domaine-du-Roy est composé de **36 actions** regroupées sous **9 grands thèmes** et **34 objectifs spécifiques**.

| THÈMES | EXEMPLES D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES | EXEMPLES D' ACTIONS |
|---|--|--|
| Organisation (5 actions) | Déployer une organisation apte à atteindre et à surpasser les objectifs fixés par le PDZA. | Mettre en place une structure d'organisation et préciser les rôles des divers acteurs. |
| Entreprises, relève, main-d'œuvre (4 actions) | Susciter une relève compétente et répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre. grand les activités agricoles. | Préparer un registre des occasions d'affaires en agriculture et en agroalimentaire. |
| Gestion et mise en valeur du territoire (4 actions) | Occuper le territoire et la zone agricole de façon dynamique. | Favoriser une occupation dynamique du territoire et un appui à la consolidation des communautés par une demande à portée collective. |
| Productions animales (3 actions) | Maintenir et augmenter les actifs productifs sur le territoire de la MRC. | Consolider les fermes pour en assurer la pérennité comme unité de production viable. |
| Diversification des productions (8 actions) | Exploiter le créneau des produits forestiers non ligneux. | Développer la filière de produits agroforestiers non ligneux. |
| Valorisation des potentiels énergétiques (3 actions) | Développer une activité économique autour de la production d'énergie renouvelable et de la valorisation de potentiels énergétiques présents sur le territoire. | Développer et soutenir l'entrepreneuriat énergétique. |
| Tourisme et paysages ruraux (3 actions) | Mettre en valeur les paysages de la MRC. | Élaborer et adopter une charte paysagère. |
| Transformation (3 actions) | Augmenter les activités de transformation des produits agricoles sur le territoire. | Évaluer les besoins en matière de transformation des produits de créneau par filière agricole. |
| Commercialisation et mise en marché (3 actions) | Augmenter la consommation des produits locaux et régionaux dans le secteur de la restauration et les divers établissements. | Créer un répertoire des circuits de commercialisation. |

Pour chacune des actions sont données les informations suivantes : les objectifs, les moyens, l'échéancier sur un horizon de zéro à dix ans, les responsables, les collaborateurs, les indicateurs de résultat et les ressources financières requises.

Plus de 25 organisations aux expertises diversifiées ont été reconnues en tant que partenaires de la mise en œuvre des actions, telles que l'UPA, le MAPAQ, la CRE, la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le MDDEP, Nutrinor et le Club conseil bleuet.

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

Aucun mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre n'a été proposé par la MRC dans son PDZA. Toutefois, une des actions préconisées dans le plan d'action consiste à mettre en place une structure d'organisation et à préciser les rôles des divers acteurs afin de soutenir la mise en œuvre du PDZA. Cette structure sera coordonnée par la MRC avec l'appui de divers partenaires (chantier agroalimentaire, CLD, MAPAQ, MAMROT, UPA, CRE, etc.). De cette façon, la MRC pourra exercer son action et assurer la gestion quotidienne de ses responsabilités.

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA



Délai de conception

La MRC de Roussillon a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en octobre 2010, après **13 mois** d'efforts déployés.

Structure organisationnelle

La MRC de Roussillon a confié la recherche et la rédaction du PDZA à la firme consultante Plania, avec le soutien du Groupe Conseil UDA. Pour coordonner et soutenir la démarche conduite par les consultants, deux comités ont été formés : un comité directeur et un comité d'orientation. Il est à noter que la MRC a également mandaté l'Agence géomatique montérégienne Géomont pour identifier et cartographier les friches agricoles sur son territoire.

Comité directeur

Composition : représentants du CLD, de la MRC, des municipalités membres, de l'UPA, du MAPAQ et du MAMROT.

Rôle : coordonner la démarche conduite par la firme Plania.

Comité d'orientation

Composition : MAPAQ, CCA de la MRC et Commission bioalimentaire de la MRC.

Rôle : apporter une plus-value au PDZA et faire le pont avec les projets en cours.

Consultants

Composition : Plania avec le soutien du Groupe Conseil UDA.

Rôle : effectuer de la recherche et de la rédaction.

Équipe de réalisation

Permanents de la MRC et du CLD.

Partenaires associés

Municipalités membres, UPA, MAPAQ, MAMROT, Commission bioalimentaire et acteurs du secteur bioalimentaire.

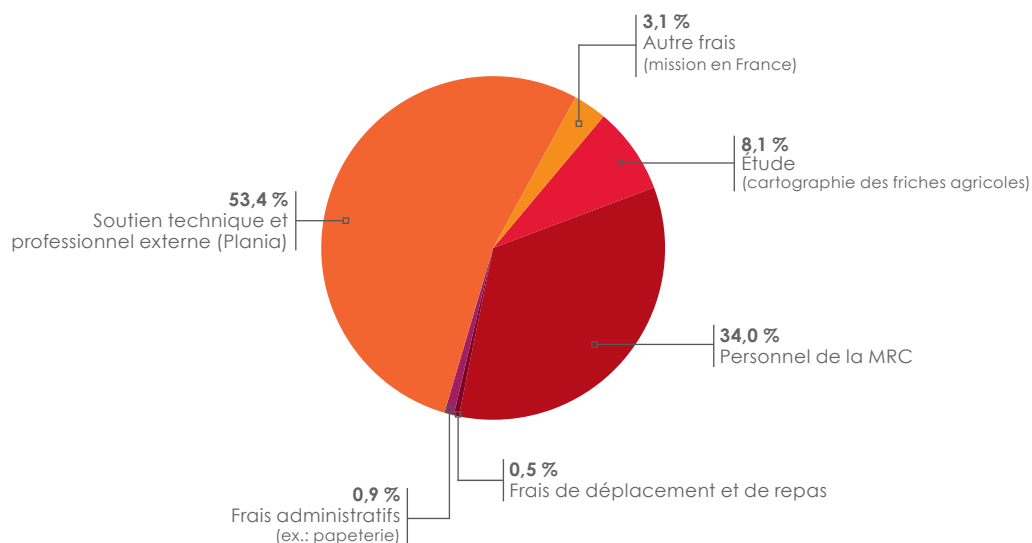
Processus de consultation

Une forme de consultation a été privilégiée :

- séances de travail auprès d'intervenants concernés (ex. : producteurs agricoles, représentants de l'UPA, municipalités membres) qui visaient à recueillir les commentaires des participants au regard des enjeux et des défis établis par Plania ainsi que les meilleurs moyens de relever ces défis et de présenter leur vision, leurs projets et les besoins associés.

Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-dessous. Les **ressources humaines** (personnel de la MRC, consultant, Géomont [cartographie des friches agricoles]) représentent le poste de dépenses le plus important avec **95,5 %**.



CONTENU DU PDZA

Portrait de la zone agricole



Le portrait de la zone agricole est présenté sous la forme d'un état des lieux dans lequel sont traitées différentes composantes de la MRC de Roussillon regroupées sous **six grands thèmes**. Ces thèmes sont les suivants :

- le contexte local (ex. : territoire sous pression);
- la production agricole (ex. : productions végétales et animales, aspects économiques);
- les contraintes liées à l'utilisation agricole des sols (ex. : potentiel agricole des sols et pédologie, contraintes naturelles, contraintes réglementaires);
- la transformation agroalimentaire (ex. : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac);
- la distribution, la commercialisation et la mise en marché;
- l'agrotourisme.

Diagnostic de la zone agricole

Pour poser le diagnostic de la zone agricole, la MRC de Roussillon s'est appuyée sur les faits saillants de l'état des lieux, sur le contexte de planification, qui présente notamment des exemples d'interventions destinées à mieux intégrer ruralité et urbanité, de même que sur la synthèse des résultats de la consultation des intervenants concernés.

À partir de ce diagnostic, quatre enjeux concernant l'avenir du secteur bioalimentaire de la MRC de Roussillon ont été identifiés ou validés :

- le soutien de la communauté;
- une production et une transformation diversifiées;
- une distribution adéquate;
- l'aménagement intégré du territoire urbanisé et du territoire agricole.

Un énoncé de vision stratégique a également été proposé afin de développer le Système alimentaire de Roussillon, qui répondra aux attentes des milieux urbains et ruraux.

LE SYSTÈME ALIMENTAIRE DE ROUSSILLON

En collaboration étroite avec le monde agricole de la MRC Roussillon, les institutions locales supportent la prise en charge collective du « Système alimentaire de Roussillon ». Ce travail s'exprime, notamment, par l'action d'un partenariat stratégique du monde agricole et des institutions municipales et gouvernementales, partenariat favorisant « une solidarité active » avec le monde agricole et « l'accès au terroir » de Roussillon par sa population. Ce travail s'exprime également par la mise en œuvre, par les organisations municipales de Roussillon, d'une stratégie dite de « signature territoriale », laquelle contribue à affirmer l'identité rurale et urbaine de Roussillon au sein de l'espace métropolitain.

MRC DE ROUSSILLON

Plan d'action

Le plan d'action de la MRC de Roussillon est composé de **38 actions** regroupées sous **3 grands axes stratégiques** et **9 objectifs spécifiques**.



| THÈMES | EXEMPLES D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES | EXEMPLES D'INTERVENTIONS |
|---------------------------------------|--|---|
| Solidarité active (20 actions) | Assurer un dialogue continu et constructif entre les usagers du territoire agricole, la population de la MRC et les organisations municipales dans une perspective de soutien à l'activité agricole. | Utiliser et adapter les instances existantes (MRC, CLD, villes) pour améliorer les relations entre le milieu agricole et le milieu municipal et gérer les conflits au besoin. |
| | Favoriser le développement et la diversification de la production agroalimentaire de Roussillon. | Animer la filière bioalimentaire de Roussillon. |
| Accès au terroir (13 actions) | Soutenir le développement de l'achat local. | Mettre au point une stratégie de distribution de la production locale dans les institutions de Roussillon. |
| | Soutenir le développement de l'offre agrotouristique. | Soutenir les initiatives et les entreprises agrotouristiques. |
| Signature territoriale (5 actions) | Contribuer localement à la diversification de la production et au positionnement agrotouristique de Roussillon. | Effectuer une étude de faisabilité d'un modèle novateur de fiducie foncière en contexte agricole. |
| | Protéger et valoriser l'environnement et les paysages de Roussillon. | Réaliser et mettre en œuvre, de manière concertée, un « projet paysage ». |

Pour chacune de ces actions sont données les informations suivantes : l'axe d'intervention, l'objectif spécifique, le premier responsable, les principaux partenaires, l'impact budgétaire (ponctuel, récurrent), les indicateurs de résultat et l'échéance de mise en œuvre sur un horizon de trois ans.

Parmi les 38 actions proposées, 26 relèvent d'abord du CLD, 8 touchent la MRC et 4 concernent les deux organisations. De ce total, 12 actions peuvent déjà être assumées par la MRC ou le CLD et 26 sont conditionnelles à l'obtention d'un financement du gouvernement. De plus, la MRC considère que la mise en œuvre du PDZA n'est possible que par la création de deux postes de professionnels spécialisés : l'un au sein de la MRC et l'autre au sein du CLD.

Près de 20 organisations aux expertises diversifiées ont été désignées en tant que partenaires de la mise en œuvre des actions, telles que les associations agricoles, les agriconseils, la CRE, les municipalités, le MAPAQ, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le Tourisme Suroît et l'Association des marchés publics du Québec.

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

Pour assurer le suivi et l'évaluation des résultats, la MRC de Roussillon propose de former un comité qui pourrait être nommé Le Partenariat agroalimentaire de Roussillon et qui regrouperait une dizaine de représentants de la communauté.

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA

Délai de conception

La MRC de Témiscouata a mené à terme sa démarche d'élaboration du PDZA en juillet 2010, après **17 mois** d'efforts déployés.



Structure organisationnelle

Pour concevoir son PDZA, la MRC a mis en place trois comités. Il est à noter qu'elle a eu recours aux services d'une stagiaire en urbanisme ainsi que de ressources techniques et professionnelles externes venant du Pacte rural et du Club de gestion des sols du Témiscouata (CGST).

Comité de rédaction

Composition : urbaniste de la MRC, stagiaire en urbanisme de la MRC, ingénieur forestier de la MRC et techniciens en foresterie de la MRC.

Rôle : Rédiger le PDZA.

Comité consultatif agricole élargi

Composition : élus des comités d'aménagement et du comité consultatif agricole.

Rôle : assurer une présence des élus au sein de la démarche, faciliter les échanges et superviser le travail du comité de rédaction.

Grand comité

Composition : membres du comité d'aménagement, cinq syndicats de base de l'UPA et représentants des fédérations régionales de l'UPA.

Rôle : superviser le travail du comité de rédaction, valider les hypothèses de travail et le plan d'action.

Partenaires associés

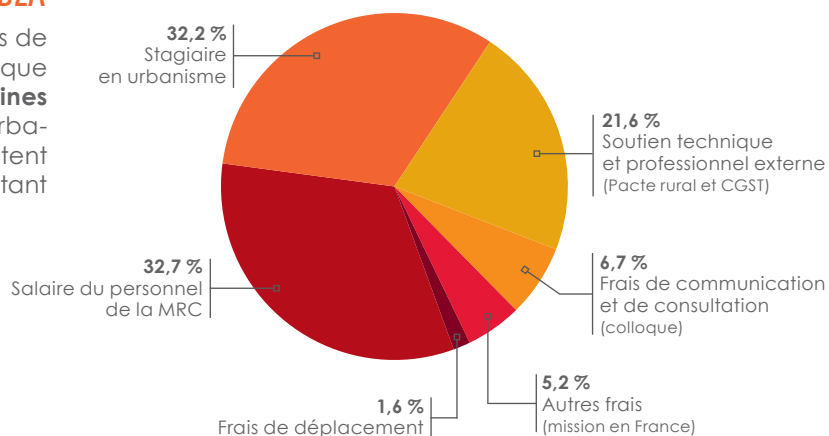
UPA, MAPAQ, Pacte rural, CGST et Formations Antidote Monde.

Processus de consultation

Aucune consultation n'a été tenue dans le cadre de l'élaboration du PDZA.

Dépenses liées à l'élaboration du PDZA

La représentation des différents postes de dépenses est donnée dans le graphique ci-contre. Les **ressources humaines** (personnel de la MRC, stagiaire en urbanisme, Pacte rural et CGST) représentent le poste de dépenses le plus important avec **86,5 %**.



CONTENU DU PDZA

Portrait de la zone agricole

Le portrait de la zone agricole de la MRC de Témiscouata traite de plusieurs aspects classés sous **cinq grands thèmes**. Ces thèmes sont les suivants :



- portrait des productions animales (ex. : production laitière, production bovine);
- portrait des productions végétales (ex. : production acéricole, production céréalière et fourragère);
- portrait de la population agricole (ex. : main-d'œuvre familiale, main-d'œuvre embauchée);
- usages non agricoles en zone agricole (ex. : nombre de bâtiments, valeur des bâtiments);
- portrait touristique (ex. : paysage agricole, agrotourisme).

Diagnostic de la zone agricole

Le diagnostic a été établi en évaluant les forces et les faiblesses de la zone agricole de la MRC de Témiscouata. Il est la somme de tous les constats dressés dans le portrait de la zone agricole. Pour présenter son diagnostic, la MRC de Témiscouata a privilégié la schématisation. Ainsi, pour chacun des thèmes étudiés, sont illustrés, sous forme de diagrammes, les éléments suivants : l'enjeu, la problématique, la réalité observée ou observable et l'effet direct.

Plan d'action

Le plan d'action de la MRC de Témiscouata est composé de **29 actions** et de **8 objectifs**.

| OBJECTIFS SPÉCIFIQUES | EXEMPLES D' ACTIONS |
|--|---|
| Maintenir et améliorer le bilan environnemental dans la zone agricole. | Mettre en valeur le rôle positif de l'agriculture dans la valorisation des matières résiduelles fertilisantes (MRF). |
| Maximiser le potentiel acéricole. | Promouvoir le bon type d'aménagement dans les exploitations acéricoles dans le but d'optimiser le rendement. |
| Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture. | Mettre en valeur le potentiel de la relève (ex. : prix des terres, distance des pôles, gala agricole). |
| Mettre en valeur le rôle de l'agriculture dans la formation du paysage. | Créer un réseau intermunicipal du tourisme agricole (ex. : jardin, tourisme à la ferme, acériculture). |
| Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles. | Développer un incubateur d'entreprises agricoles. |
| Promouvoir le développement des activités complémentaires de l'agriculture. | Développer un concept de tourisme à la ferme (ex. : auberges, visites). |
| Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles. | Créer un comité de concertation entre l'UPA et la MRC pour promouvoir la cohabitation entre l'agriculture et la vie rurale. |
| Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés. | Favoriser le développement résidentiel (article 59). |

MRC DE TÉMISCOUATA

Pour chacune des actions sont données les informations suivantes : les objectifs liés, les acteurs concernés, l'échéancier (court ou moyen terme) et les effets de l'action sur le développement agricole.

Le plan d'action est divisé en deux volets : institutionnel et sectoriel du milieu. Le volet institutionnel regroupe les actions dont la réalisation est envisageable par la MRC et ses partenaires, alors que le volet sectoriel du milieu prévoit des actions qui pourraient être portées par d'autres acteurs directement ou indirectement concernés par les activités agricoles.

Pour la réalisation des actions inscrites dans le volet institutionnel, la MRC entend établir des partenariats avec certains organismes et institutions publiques (ex. : Pacte rural, CLD, UPA, CPTAQ, Société d'aide au développement de la collectivité [SADC]).

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

Il est à noter que le partenariat entre la MRC et le Pacte rural assurera les liaisons entre les divers acteurs et le suivi des réalisations.



POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/PDZA.aspx>

5.

Les leçons

à tirer

Le bilan des démarches, réalisées par les huit MRC, fait ressortir certaines conditions favorables, mais aussi certains pièges que d'autres MRC, souhaitant élaborer un PDZA, devraient chercher à éviter.

5.1 QUELQUES CONDITIONS FAVORABLES

- S'assurer de l'adhésion des élus et des principaux partenaires à la démarche.
- Établir un réseau de concertation visant les principaux acteurs concernés (ex. : MAPAQ, producteurs agricoles, élus, citoyens, organismes de développement économique et social).
- Faire participer les partenaires tout au long de la démarche, particulièrement les producteurs agricoles.
- Envisager l'intégration d'un processus de consultation à la démarche.
- Prévoir des ressources humaines et financières appropriées.
- Concevoir le PDZA dans le respect des pouvoirs d'une MRC, de sa volonté d'agir et de ses moyens.
- Si la conception du PDZA est confiée à des personnes-ressources externes, définir un mandat clair et établir des attentes précises.
- Bien organiser et planifier la démarche dès le départ, notamment en sélectionnant les thèmes à l'étude dans le portrait de la zone agricole.
- Bien équilibrer le temps consacré aux différentes étapes de conception du PDZA (ex. : collecte de données, analyse des données, diagnostic) afin de cerner correctement les éléments à prendre en considération.
- Proposer une vision stratégique qui soit partagée par les acteurs concernés.
- Orienter les actions (ou les pistes d'intervention) en fonction des forces et des faiblesses identifiées dans le diagnostic de la zone agricole.

5.2 QUELQUES PIÈGES À ÉVITER

- Vouloir plaire à tous les acteurs.
- Intégrer la conception d'un PDZA dans les tâches quotidiennes de la MRC sans prévoir une ressource humaine dédiée.
- Omettre la participation des acteurs du milieu agricole et des membres d'organismes de développement tels que le centre local de développement.
- Proposer des actions qui ne sont pas concrètes et représentatives de la réalité régionale ou des particularités territoriales.
- Élaborer le PDZA sur une trop longue période et risquer de perdre la mobilisation des divers comités mis en place.

5.

Les leçons

à tirer

6.

La conclusion

Au terme de la démarche de réalisation des projets pilotes, le MAPAQ dresse un bilan positif de l'élaboration de PDZA par les huit MRC concernées. Même si l'expérience acquise jusqu'à présent ne permet pas d'évaluer les retombées de la mise en œuvre des PDZA dans les différentes MRC, elle permet, à tout le moins, de constater que des propositions innovantes émanent de cette démarche, en fonction des caractéristiques particulières de la zone agricole de chaque MRC.

Le fait d'élaborer un PDZA aura ainsi permis aux MRC participantes de mieux connaître leur territoire agricole, de se doter d'orientations et d'objectifs quant au développement de l'agriculture pour les prochaines années et de proposer des pistes de solution concrètes pour répondre à certaines problématiques ou à de nouvelles façons de développer l'agriculture.

Soulignons également que cette démarche a conduit à un meilleur dialogue entre les acteurs concernés par les questions agricoles, au premier chef le monde agricole et le monde municipal. Même s'il s'agit là de retombées intangibles, elles n'en sont pas moins importantes.

Par ailleurs, cette démarche a fait ressortir certains aspects devant être améliorés. C'est le cas, par exemple, du délai imparti pour l'élaboration du PDZA lorsqu'une MRC bénéficie d'une aide financière du MAPAQ ou des outils qui sont mis à sa disposition pour faciliter la conception du plan.

Le guide, que le MAPAQ entend publier pour appuyer les MRC dans l'élaboration du PDZA, traduira les résultats de ces expériences pilotes.

6.1 LES PROCHAINES ÉTAPES

Les projets pilotes, qui visaient l'élaboration de huit PDZA, étant terminés, il est nécessaire de prévoir les prochaines étapes.

Certaines MRC sont déjà à l'œuvre afin de concrétiser des actions inscrites dans leur PDZA. À cet égard, le MAPAQ évalue la pertinence de la mise sur pied d'un mécanisme de suivi et d'évaluation qui permettrait de mesurer les retombées positives générées par ces actions.

Parallèlement, quelques MRC ont pris l'initiative d'amorcer l'élaboration d'un PDZA. Plusieurs autres ont démontré un intérêt pour cette démarche. Cela laisse donc supposer que d'autres PDZA verront le jour dans les prochaines années.

Le MAPAQ compte également publier, à l'intention des autres MRC du Québec, un guide d'élaboration du PDZA afin de partager l'expérience acquise pendant les projets pilotes.

Enfin, comme le PDZA s'avère un document de planification qui procure divers bénéfices aux MRC, le Ministère étudie les différentes possibilités de soutien aux MRC, tant du point de vue de l'élaboration du PDZA que de celui de sa mise en œuvre.

L'EXPÉRIENCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DANS LA RÉALISATION D'AGRICULTURAL AREA PLANS

En 1996, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est doté d'une stratégie pour favoriser le développement des activités agricoles en adoptant le *Strengthening Farming Program*. Cette stratégie poursuit deux grands objectifs :

- assurer la pérennité des activités d'élevage, notamment par l'introduction du droit de produire;
- inciter les communautés à se doter d'outils de planification pour mettre en valeur l'agriculture sur leur territoire.

Pour ce deuxième objectif, le gouvernement de la Colombie-Britannique, en collaboration avec le gouvernement fédéral, a mis des fonds à la disposition des municipalités qui souhaitent réaliser un *Agricultural Area Plan (AAP)*, soit une planification centrée sur le développement de l'agriculture. Depuis quelques années, la gestion des demandes de financement s'effectue par l'entremise de l'Investment Agriculture Fondation (IAF)⁷. Une municipalité locale ou régionale peut donc soumettre une demande de financement à l'IAF et bénéficier d'un soutien représentant 50 % des coûts de réalisation de l'AAP, et ce, jusqu'à concurrence de 45 000 \$.

En plus du soutien financier pour la réalisation de l'*Agricultural Area Plan*, une municipalité peut profiter d'un appui pour la mise à jour de son plan ou pour la réalisation d'études complémentaires (ex. : étude sur le drainage des sols). Afin de favoriser la mise en œuvre de son plan, une municipalité peut aussi bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation de projets prévus par celui-ci. Toutefois, l'approbation de ces projets s'effectue par l'IAF au cas par cas.

L'AAP constitue un outil d'aménagement complémentaire de l'*Official Community Plan (OCP)*, qui est le plan d'urbanisme. Alors que l'OCP distingue les principaux secteurs de croissance urbaine et définit les grandes affectations du territoire, l'AAP se concentre plutôt sur des problématiques particulières à l'agriculture. Il met l'accent sur la sensibilisation de la population, le soutien approprié de la communauté, la détermination des possibilités de développement et la résolution de problèmes précis⁸. Bien qu'il ne soit pas un instrument réglementaire au même titre que l'OCP, l'AAP représente néanmoins un document important pour guider les autorités locales et régionales dans leur prise de décision.

D'après le plus récent relevé du Ministry of Agriculture and Lands of British Columbia, 37 plans sont maintenant achevés et 14 sont en préparation⁹. À l'échelle de la province, c'est près de 50 % des municipalités régionales (*regional districts*) qui disposent, ou vont disposer d'ici peu, d'un plan ou d'une stratégie de mise en valeur de l'agriculture. On estime aussi que plus d'une vingtaine de municipalités locales et régionales sont à consi-

7 Voir le programme à l'adresse suivante pour plus de détails : http://www.iafbc.ca/funding_available/programs/documents/ag-plans-brochure.pdf

8 LEMAISTRE, J. (2009). « Agriculture area plans in British Columbia ». Conférence pour *Building Sustainable Communities*, Kelowna, 24 février.

9 Données du Ministry of Agriculture and Lands of British Columbia en date du 30 mars 2011.

LES APPROCHES FRANÇAISES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

ANNEXE 2

Afin d'appuyer les MRC dans leur démarche d'élaboration du PDZA, en s'inspirant d'autres expertises et savoir-faire étrangers en matière de développement régional et de mise en valeur du territoire agricole, une mission en France s'est déroulée, à l'initiative du MAPAQ, du 10 au 20 mars 2009. Il est à noter qu'un rapport de cette mission en France a été rédigé afin de partager les connaissances acquises¹⁰.

Plus spécifiquement, ce voyage d'études consistait en l'apprentissage de nouvelles approches de planification territoriale favorisant une occupation dynamique du territoire, notamment par l'agriculture, ainsi que de nouvelles mesures d'accompagnement permettant de mettre en œuvre de nouveaux projets agricoles.

Ont notamment participé à la mission trois conseillers¹¹ en aménagement du territoire et développement rural du MAPAQ, quatre représentants¹² des MRC participant aux projets pilotes de PDZA et deux¹³ membres de l'UPA.

Les connaissances acquises lors de la mission concernent des projets conduits dans le cadre des programmes suivants : **Territoires et initiatives par l'agriculture multifonctionnelle (TERRIAM)** en Bretagne et **Pour et sur le développement régional (PSDR)** en Rhône-Alpes et en Bourgogne. L'emplacement géographique des programmes étudiés est présenté à la figure 3.

10 Le rapport de mission en France est disponible sur le site Internet du MAPAQ à l'adresse suivante : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Publications/Pages/Details-Publication.aspx?guid=%7Bce0b55b9-dcb1-4e17-94c8-915509f711be%7D>

11 Sonia Dumoulin, Direction régionale du Centre-du-Québec; Bernard Racine, Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine; Audrey Tessier, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire.

12 Lyne Dansereau, MRC de Roussillon; France Lavoie, MRC de Charlevoix-Est; Éric Morency, MRC d'Argenteuil; Jean-Pierre Laplante, MRC de Témiscouata.

13 Denis Bilodeau, UPA; Simon Marmen, UPA.

FIGURE 3 - L'emplacement des programmes à l'étude



LE PROGRAMME TERRIAM EN BRETAGNE

La finalité de ce programme est de favoriser la pérennité d'exploitations multifonctionnelles et l'émergence de nouveaux projets. Il consiste donc à mettre en œuvre des systèmes territoriaux pour accompagner les projets d'activités en agriculture multifonctionnelle. Afin de répondre à ces enjeux, une équipe multidisciplinaire, composée d'acteurs de développement et de chercheurs dans différentes disciplines (agronomie, économie, géographie et sociologie), a été mise en place pour la conception et le suivi du programme.

Le tableau 3 présente les actions, les projets et les outils découlant du programme TERRIAM et pouvant inspirer les travaux conduits dans le cadre d'une démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PDZA.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PROGRAMME TERRIAM

- Ce programme est une réponse à un manque de soutien financier pour les projets atypiques.
- En 2006, 40 % des installations ne bénéficiaient d'aucune aide.
- Parmi les projets amorcés sans aide, trois sur quatre sont portés par des individus sans lien avec le secteur agricole.
- L'approche est territoriale.
- Un accompagnement est offert en agriculture biologique et en développement durable.
- Ce programme valorise la création d'emplois et de biens et services offerts à la communauté.
- Axé bien souvent sur les circuits courts : sentiment de confiance entre l'agriculteur et le citoyen.

TABLEAU 3 - Le programme TERRIAM en Bretagne : synthèse des actions, des projets et des outils¹⁴

| ACTION, PROJET OU OUTIL | DESCRIPTION | OBJECTIF |
|---|--|--|
| Magasin à la ferme : Brin d'herbe | <p>Regroupement de sept producteurs qui possèdent deux magasins à la ferme gérés de manière collective.</p> <p>Offre des produits des producteurs membres et de ceux des artisans (priorités accordées aux produits locaux et biologiques).</p> <p>Offre de produits frais et transformés.</p> <p>Pourcentage en temps ou en argent exigé pour la gestion.</p> | <p>Valoriser l'agriculture de proximité.</p> <p>Établir des liens étroits avec la communauté.</p> |
| Programme PANIER | <p>Repérage de savoir-faire anciens.</p> <p>Démarches de territoire créatrices d'emplois par la mobilisation des acteurs.</p> <p>Accompagnement personnalisé des porteurs de projets.</p> | <p>Adapter les savoir-faire anciens à la réalité d'aujourd'hui en créant des emplois.</p> |
| Schéma de cohérence et d'occupation du territoire du Pays de Rennes | <p>Document d'aménagement et d'urbanisme qui permet de planifier le développement du territoire pour quinze ans (révision tous les cinq ans).</p> <p>Empreinte géographique des grandes orientations d'aménagement et de développement définies par la Charte du Pays de Rennes.</p> <p>Démarche qui consiste en un diagnostic, en une réflexion prospective, en la rédaction du Projet d'aménagement et de développement durable, en la transcription réglementaire dans le document d'orientations générales et en une enquête publique.</p> | <p>Planifier le déplacement des gens et de la marchandise.</p> <p>Préserver l'identité des communes par le concept de développement de ville-archipel.</p> <p>Favoriser la densification de l'espace urbain.</p> <p>Préserver l'espace rural pour les activités agricoles.</p> <p>Assurer la cohérence des politiques d'urbanisme et de déplacement (urbanisme, habitat et déplacement).</p> |

¹⁴ Pour en savoir plus, consultez le site Internet suivant : http://www.civam-bretagne.org/files/fil_bd/dep-TERRIAM.PDF.

LE PROGRAMME PSDR EN RHÔNE-ALPES ET EN BOURGOGNE

Le programme PSDR vise non seulement la production de connaissances sur le développement régional, mais aussi l'utilisation de ces renseignements par les acteurs régionaux (agents de développement, élus, instituts techniques, chambres d'agriculture, industriels, etc.). Plus spécifiquement, il consiste, notamment, à analyser les dynamiques territoriales sous l'angle des activités économiques (dont l'agriculture) et des espaces ruraux et à conduire, en région, des recherches destinées à répondre aux besoins de connaissance et de prévision des décideurs et des partenaires du développement régional.

Les connaissances acquises au regard des deux programmes PSDR à l'étude ont permis d'identifier un certain nombre d'actions, de projets et d'outils pouvant enrichir les travaux conduits dans le cadre d'une démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PDZA. Ces actions, ces projets et ces outils sont présentés succinctement dans les tableaux 4 et 5.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES PROGRAMMES PSDR

- Il existe plus de 36 différents programmes dans 10 régions de la France.
- Ils sont une réponse à la nécessité de repenser l'organisation et le développement des activités agricoles.
- Ils concernent différentes dimensions du développement régional telles que l'agriculture, le secteur agroalimentaire et les espaces ruraux.
- Ils débouchent sur des activités de recherche-développement.
- Ils sont réalisés au cœur même de régions en fonction des préoccupations

**TABLEAU 4 – Le programme PSDR en Rhône-Alpes :
synthèse des actions, des projets et des outils¹⁵**

| ACTION, PROJET OU OUTIL | DESCRIPTION | OBJECTIF |
|---|---|---|
| Site de proximité | <p>Approche proactive de recherche de potentiels.</p> <p>Développement et accompagnement de projets basés sur les potentialités et les besoins des communes.</p> <p>Quête et sélection de candidats appropriés.</p> <p>Création d'activités agrirurales qui attirent des gens pour leur réalisation.</p> | Créer et maintenir des emplois ruraux. |
| Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) | <p>Achat de terres agricoles.</p> <p>Revente à des agriculteurs, à des collectivités ou à des établissements publics ou privés dont les projets répondent à sa mission.</p> <p>Droit de préemption.</p> | <p>Participer à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural.</p> <p>Protéger les terres agricoles dans le respect de l'environnement et participer au développement de l'économie locale.</p> <p>Éviter la surenchère des prix.</p> <p>Favoriser le développement local.</p> <p>Maintenir la vocation agricole.</p> |
| Label « Parc naturel régional » | <p>Territoire d'appartenance faisant l'objet d'un projet axé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.</p> <p>Encadrement par une charte déterminant sur dix ans les objectifs et actions issus d'un diagnostic, de prospectives et de la concertation.</p> <p>Base permanente de concertation d'acteurs pour un aménagement du territoire cohérent et une meilleure complémentarité entre eux.</p> | <p>Protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion des milieux naturels et des paysages.</p> <p>Contribuer au développement économique, social et culturel d'un territoire.</p> <p>Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public.</p> <p>Faire des actions expérimentales et innovantes et transférer les connaissances.</p> <p>Contribuer à l'aménagement du territoire et veiller à la cohérence des aménagements.</p> <p>Profiter de la reconnaissance du territoire et du label pour promouvoir des produits agroalimentaires de qualité.</p> |

¹⁵ Pour en savoir plus, consultez le site Internet suivant : http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=67.

**TABLEAU 4 – Le programme PSDR en Rhône-Alpes :
synthèse des actions, des projets et des outils (suite)**

| ACTION, PROJET OU OUTIL | DESCRIPTION | OBJECTIF |
|--|---|---|
| Plan d'aménagement et de développement durable | <p>Schéma qui représente l'expression d'une vision basée sur la recherche d'une identité rurale (naturelle, agricole et forestière).</p> <p>Urbanisation à l'intérieur et en périphérie des périmètres d'urbanisation (P.U.) et possibilité d'éviter le développement linéaire.</p> | Favoriser un dynamisme économique par une régulation emploi-habitat. |
| Diagnostic foncier | <p>Problématique foncière : première préoccupation du monde agricole (pression de l'urbanisation).</p> <p>Réalisation par la Chambre d'agriculture.</p> <p>Conception d'indicateurs détaillés en s'appuyant notamment sur les perceptions des producteurs et des élus.</p> | <p>Partager un diagnostic foncier (mieux connaître l'agriculture et ses enjeux liés au domaine foncier agricole).</p> <p>Adopter une vision prospective (scénarios et stratégies foncières probables).</p> <p>Créer un projet concerté entre agriculture et territoire.</p> |

**TABLEAU 5 – Le programme PSDR en Bourgogne :
synthèse des actions, des projets et des outils¹⁶**

| ACTION, PROJET OU OUTIL | DESCRIPTION | OBJECTIF |
|--|--|---|
| Modélisation de l'espace rural | <p>Réponse à l'accroissement de la population rurale versus la diminution du nombre d'agriculteurs et la périurbanisation.</p> <p>Constat que le dynamisme d'un milieu agricole est lié, entre autres, à son rôle productif (versus les autres fonctions), à la mise en valeur des ressources du territoire, à l'économie résidentielle ainsi qu'à la création d'activités et d'emplois.</p> | Appliquer une approche prospective aux espaces ruraux en Bourgogne. |
| Signature régionale « L'Auxois naturellement » | <p>Commercialisation de produits agricoles basée sur une signature régionale du pays.</p> <p>Tendance vers l'Agenda 21 : stratégie territoriale de développement durable.</p> | Favoriser une mise en marché locale avec des produits de spécialité (ex. : bœuf à l'herbe). |
| Pôle d'excellence rurale : la Ferme du Hameau | <p>Formation, emploi et valorisation de ses ressources, notamment, autour du Pôle d'excellence rurale de la Ferme du Hameau.</p> <p>Lieu de promotion et de valorisation des richesses et des savoir-faire du Pays de l'Auxois.</p> | Soutenir les initiatives rurales et ainsi encourager l'innovation, la création d'emplois et l'économie. |

¹⁶ Pour en savoir plus, consultez le site Internet suivant : <http://www.dijon.inra.fr/les-partenariats/psdr>.

